

Controlling des achats Set de reporting pour l'année 2024

Administration fédérale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

État : 15.07.2025

Données : 28.04.2025

Table des matières

1	Résumé exécutif	3
2	Contexte	6
3	Instruments du controlling des achats.....	7
3.1	Exhaustivité des données.....	7
3.2	Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux.....	7
3.3	Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs	8
3.4	Comparabilité entre la StatPA et le compte d'État	8
3.5	Interlocuteur	8
4	Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions	9
4.1	Acquisitions axées sur la qualité.....	10
4.2	Achats durables.....	11
4.2.1	Aspects économiques	11
4.2.2	Aspects sociaux.....	12
4.2.3	Aspects écologiques	12
4.3	Acquisitions innovantes	13
4.4	Acquisitions favorables aux soumissionnaires	14
5	Évaluations globales relatives aux marchés publics	15
5.1	Évaluations globales par département.....	15
5.2	Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP	17
5.3	Domaines et catégories d'acquisitions	19
5.4	Procédure d'acquisition	20
5.4.1	Adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC selon la procédure utilisée	20
5.4.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité	21
5.4.3	Volume des contrats selon la procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle ..	22
5.5	Analyse portant sur les fournisseurs	23
5.5.1	Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	23
5.5.2	Répartition géographique des fournisseurs	24
5.5.3	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2020 à 2023	25
6	Controlling des mesures	27
7	Mesures.....	28
8	Annexe 1 : Évaluations détaillées	29
9	Annexe 2 : Liste des abréviations.....	59

1 Résumé exécutif

Le set de reporting annuel du secteur Controlling des achats de l'administration fédérale fournit des indicateurs relatifs aux acquisitions. Son objectif est double : d'une part il sert de base pour formuler des recommandations visant à garantir la régularité et la durabilité des achats. D'autre part il permet de mettre en œuvre les objectifs généraux du controlling des achats, à savoir : le contrôle du respect de la légalité ainsi que le pilotage stratégique et opérationnel des acquisitions de l'administration fédérale.

La première partie du résumé exécutif traite de la stratégie de mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics pour la période stratégique 2021-2030 (stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions)¹. La deuxième partie est consacrée aux indicateurs relatifs aux acquisitions pour l'année 2024.

Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Dans la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le Conseil fédéral a défini pour la période 2021 à 2030 six axes assortis d'objectifs en vue d'instaurer une « nouvelle culture de l'adjudication ».

Le monitoring permet de surveiller la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. Les services d'achat centraux jugent que la mise en œuvre de l'axe ci-dessous est positive.

- Acquisitions axées sur la qualité : le critère d'adjudication relatif à la qualité a en moyenne plus de poids que celui du prix (60 % contre 40 %). Ce rapport est resté stable sur les trois dernières années.

Les trois axes ci-dessous présentent un potentiel d'optimisation.

- Acquisitions favorables aux soumissionnaires : les services d'achat centraux conçoivent les procédures d'acquisition de manière qu'elles soient favorables aux soumissionnaires, notamment aux PME. Parmi les appels d'offres examinés sur simap.ch, plus des deux tiers des adjudicataires sont des PME. L'administration fédérale utilise la nouvelle plateforme des marchés publics simap.ch depuis sa mise en service le 1^{er} juillet 2024. La soumission électronique d'une offre facilite ainsi la participation des soumissionnaires au processus d'appel d'offres.
- Acquisitions durables : les services d'achat centraux tiennent compte des exigences économiques, sociales et écologiques dans les appels d'offres. Outre le respect des dispositions légales, ils exigent fréquemment des soumissionnaires le respect de normes relatives à l'impact environnemental ou à la durabilité écologique. Ils entendent tirer davantage parti de la marge de manœuvre dont ils disposent au-delà des exigences légales.
- Acquisitions innovantes : dans près d'un quart des appels d'offres, les services d'achat centraux choisissent des méthodes d'acquisition qui peuvent avoir un effet positif sur la promotion de l'innovation. La marge de manœuvre en la matière varie toutefois considérablement en fonction de l'objet du marché. Ainsi, elle est nettement plus importante dans la conception d'un ouvrage que dans les travaux qui s'ensuivent.

À la fin de l'année 2025, la Conférence des achats de la Confédération (CA) et la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) remettront pour la première fois au Conseil fédéral un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des travaux liés à la stratégie et feront état des éventuelles autres mesures à prendre.

¹ www.bkb.admin.ch > Stratégies > Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (état : 1^{er} juin 2025)

Annnonce de la réforme des rapports

Le sixième axe de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions vise à l'avenir une réduction et un regroupement des divers rapports et instruments existants.

Cet objectif sera mis en œuvre durant l'année 2025 (publication du rapport en 2026), tant en ce qui concerne la réduction des instruments que le regroupement des rapports.

1. L'OFCL mettra hors service la statistique des paiements effectués pour des acquisitions (StatPA), premier instrument du controlling des achats. La base de données des contrats et des commandes étant désormais intégralement disponible, cela permet de réduire les instruments relatifs au controlling des achats. Le secteur Controlling des achats de l'OFCL continuera de surveiller l'exhaustivité des données relatives aux acquisitions.
2. Les services d'achat centraux ne publieront dorénavant plus de rapport annuel conjoint², mais mettront à disposition les principaux contenus au format numérique sur le site Internet de la CA. Il est prévu de mettre à disposition les analyses consolidées dans un tableau de bord. Celles-ci doivent être en lien direct avec les contrats et les commandes inscrits sur la liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs³.

La mise en œuvre de ces deux mesures permettra de rendre les rapports sur les marchés publics plus clairs et plus concis. L'accent sera mis sur les adjudications dont le montant est supérieur à la valeur seuil de l'OMC et sur les commandes afin d'identifier de manière précoce les fluctuations de volume et les acquisitions d'importance. La présentation graphique sous la forme d'un tableau de bord renforcera le rôle du controlling des achats en tant qu'instrument de gestion.

Indicateurs relatifs aux acquisitions pour l'année 2024

En 2024, l'administration fédérale centrale a effectué des paiements à hauteur de 7,82 milliards de francs pour des acquisitions. Les services d'achat centraux ont coordonné ou exécuté directement le processus à hauteur de 6,72 milliards de francs (86 %). La majorité des 40 principaux fournisseurs concernant le chiffre d'affaires opèrent dans les secteurs de l'armement, de la construction ou de l'informatique, soit des domaines qui relèvent de la compétence des services d'achat centraux.

Les acquisitions dépassant le seuil OMC suivent une procédure ouverte ou sélective voire, sous certaines conditions, une procédure de gré à gré ou sur invitation. En 2024, l'administration fédérale a procédé à 981 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 6,37 milliards de francs. Sur ces adjudications, 611 (62 %) ont fait l'objet d'une procédure de concours, pour un volume de 5,14 milliards de francs (81 %). Les adjudications sont fonction de la demande et peuvent avoir lieu périodiquement, car elles portent souvent sur plusieurs années. Toutes les adjudications de gré à gré dont la valeur dépassait le seuil de l'OMC ont été justifiées par écrit et ont fait l'objet d'un contrôle juridique.

Le 12 septembre 2025, la CA a publié pour la quatrième fois la liste des contrats et des commandes dont la valeur atteint au moins 50 000 francs⁴, conformément à l'art. 27 de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP ; RS 172.056.11). Pour l'année 2024, 9049 contrats, commandes incluses, représentant un volume de 5,38 milliards de francs ont été publiés. En plus des contrats déjà publiés en 2021, en 2022 et en 2023, la liste de 2024 inclut 489 millions de francs de volume additionnel lié à des avenants. Ces avenants peuvent avoir diverses causes, telles que des modifications imprévues en cours de projet.

² www.bkb.admin.ch > Rapports > Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération (état : 1^{er} juin 2025)

³ www.bkb.admin.ch > Rapports > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs (état : 1^{er} juin 2025)

⁴ La liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs est publiée sur le site Internet de la CA : www.bkb.admin.ch > Rapports > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs (état : 1^{er} juin 2025).

Les huit unités administratives civiles du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) travaillent avec la nouvelle solution de gestion des acquisitions et des adjudications (BVML) depuis le 1^{er} janvier 2025. À la fin du mois de juin 2026, toutes les unités administratives de l'administration fédérale auront introduit cette solution.

Le Conseil fédéral a défini la mesure suivante pour toutes les unités administratives qui n'ont pas encore migré : avant l'introduction de la BVML, elles doivent garantir la qualité des données requise en vue d'une migration de toutes les données des marchés en cours.

2 Contexte

L'établissement du présent rapport sur le controlling des achats repose sur le chap. 4 de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP ; RS 172.056.15)⁵.

Un rapport sur le sujet est présenté chaque année au Conseil fédéral depuis 2012 et à la Délégation des finances des Chambres fédérales (DélFin) depuis 2014.

La loi fédérale sur les marchés publics (LMP ; RS 172.056.1) ainsi que l'OMP ont été intégralement révisées et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021, en même temps que la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. La mission inscrite dans cette stratégie est la suivante : « Les acquisitions de la Confédération sont économiques et durables, axées sur la qualité et l'innovation ».

La CA et la KBOB apportent leur soutien aux services demandeurs et aux services d'achat de l'administration fédérale en leur fournissant des instruments et des outils pour mettre en œuvre les axes de la stratégie en matière d'acquisitions⁶. À la fin de l'année 2025, elles rendront compte au Conseil fédéral de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Le présent rapport ne porte que sur les acquisitions soumises à la LMP. La loi prévoit des exceptions à ce régime, qui ont été adaptées lors de la révision totale. L'évaluation complémentaire à l'[annexe 8.5.4](#) montre de manière transparente la différence entre les exceptions prévues par l'ancien droit et celles prévues par le droit actuel. Les exceptions concernées représentent un volume contractuel de 189 millions de francs pour l'année 2024. Elles incluent par exemple les acquisitions pour lesquelles il existe une disposition d'exception (p. ex. exception au sens de l'art. 3, al. 2, let. a, aLMP ou art. 10, al. 4, let. a, LMP concernant la sécurité et l'ordre public). Les entreprises auprès desquelles des vaccins ont été achetés pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ne figurent toujours pas parmi les 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'administration fédérale est le plus élevé (p. ex. Moderna Suisse Sàrl). À cet égard, l'obligation contractuelle fondée sur les motifs d'exception de la loi sur la transparence de ne pas divulguer les prix et le volume d'acquisition s'applique. Des décisions judiciaires à ce sujet restent en suspens.

⁵ L'Org-OMP intégralement révisée est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024.

⁶ www.bkb.admin.ch > Stratégies > Cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions (état : 1^{er} juin 2025).

3 Instruments du controlling des achats

Le controlling des achats permet de vérifier la cohérence des données, depuis l'adjudication du marché jusqu'au paiement (cf. [annexe 8.1](#)). À l'échelle de la Confédération, il repose actuellement sur les trois instruments suivants :

- la StatPA, qui regroupe tous les paiements pertinents au regard du droit des marchés publics⁷ ;
- la gestion des contrats de l'administration fédérale (GCo), qui sert de base de données pour les contrats ou les commandes et toutes les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC⁸ ;
- le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions, qui contient des informations relatives aux axes de la stratégie pour une sélection d'appels d'offres.

3.1 Exhaustivité des données

Les trois instruments du controlling des achats ont été mis en place dans tous les départements ainsi que dans les unités organisationnelles des Services du Parlement (SP), du Conseil fédéral et de la Chancellerie fédérale (ChF).

Rapport entre les paiements effectués pour des acquisitions et les contrats / commandes

En 2024, 96 % des paiements effectués pour des acquisitions étaient reliés à une commande dans la GCo (+ 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente, cf. [annexe 8.1.2](#)). Les paiements non référencés concernent pour la plupart de petites acquisitions (moins de 5000 francs), pour lesquels il n'existe pas d'obligation d'inscription dans la GCo. Si des adjudications dépassant les seuils sont réalisées ou que les objets figurent au catalogue de l'un des services d'achat centraux, les commandes d'un montant inférieur à 5000 francs doivent également y être saisies.

Rapport entre les contrats dépassant le seuil OMC et les adjudications

Depuis 2020, plus de 95 % des contrats dépassant le seuil OMC sont reliés chaque année à une adjudication saisie dans le système GCo. En 2024, la valeur totale est de 98 % (cf. [annexe 8.1.1](#)). Les collaborateurs sont périodiquement sensibilisés à l'importance de cette activité, afin que la quote-part correspondante demeure élevée.

3.2 Renvoi au rapport annuel conjoint des services d'achat centraux

Le premier rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération sur leurs marchés publics a été publié le 20 septembre 2019. Cette publication fait écho à une recommandation de la DélFin du 12 décembre 2017. Elle vise la transparence et la compréhension des marchés publics dans les quatre services d'achat centraux, à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC).

Comme l'année précédente, les analyses figurant dans le septième rapport annuel conjoint ainsi que le présent rapport se fondent sur les mêmes données (à l'exception de la CVC). Les analyses du rapport annuel conjoint ne portent toutefois que sur les acquisitions relevant de la compétence des services d'achat centraux, tandis que le présent rapport englobe aussi les acquisitions relevant de la compétence décentralisée des services demandeurs.

La CA a publié le rapport annuel conjoint et le présent set de reporting le 12 septembre 2025.

⁷ Les analyses issues de l'instrument « Statistiques des paiements (StatPA) » apparaissent dans le présent rapport pour la dernière fois. L'OFCL mettra cet instrument hors service ensuite.

⁸ La GCo comprend plusieurs modules. Les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC sont enregistrées dans le module Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications. Les analyses issues de la nouvelle BVML remplaceront à l'avenir intégralement celle de la GCo.

3.3 Remarque relative à la publication d'une liste des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs

Selon l'art. 27 OMP, les adjudicateurs de la Confédération informent une fois par année sous forme électronique des marchés adjugés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs⁹. Le 12 septembre 2025, l'administration fédérale centrale a publié pour la quatrième fois cette liste sur le site Internet de la CA. La publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs contribue à la transparence des marchés publics de la Confédération. Ce document, lisible par une machine, permet un tri selon des paramètres personnalisés.

Tous les marchés publics soumis à la LMP et dont la valeur atteint au moins 50 000 francs (TVA comprise) sont soumis à l'obligation de publication. Afin de garantir l'uniformité de la structure des données contractuelles de toutes les listes, la CA a coordonné sa procédure de publication avec d'autres adjudicateurs majeurs au sein de la Confédération, mis à disposition des informations sur son site Internet et publié des recommandations¹⁰.

3.4 Comparabilité entre la StatPA et le compte d'État

La StatPA et le compte d'État présentent des différences, dues au fait que leurs données ne sont pas collectées selon les mêmes principes. Le compte d'État distingue les paiements pour les investissements et les dépenses courantes. Il tient compte des amortissements et des régularisations par exercice selon les règles de la « comptabilité commerciale ». La StatPA ne porte en revanche que sur les flux financiers liés aux acquisitions, c'est-à-dire sur les montants que l'administration fédérale centrale a effectivement versés à ses fournisseurs au cours d'une année civile pour des prestations relevant du droit des marchés publics.

3.5 Interlocuteur

Les départements, la ChF et les unités administratives concernées restent propriétaires des données inscrites dans les instruments du controlling des achats. L'OFCL est chargé de répondre aux questions. La ChF assure la coordination des demandes interdépartementales relevant de la loi sur la transparence (LTrans ; RS 152.3).

⁹ Cette disposition sert à mettre en œuvre la motion suivante : www.parlament.ch > Travail parlementaire > CURIA VISTA > Objets > 14.3045 Transparence des marchés publics passés par la Confédération. Publication des informations clés concernant tous les marchés d'un montant de plus de 50 000 francs (état : 1^{er} juin 2025).

¹⁰ Les modalités relatives à la publication des marchés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs sont publiées dans les Recommandations aux services d'achat de la Confédération rattachés à des unités de l'administration fédérale décentralisée : www.bkb.admin.ch > Rapports > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs > Recommandations pour les autres services d'achat de la Confédération (état au 1^{er} juin 2025).

4 Mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions fournit des informations sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il comprend les groupes de produits mentionnés ci-dessous dans les domaines des marchandises et de la construction. Les données sur lesquelles il repose sont recueillies au moyen d'un questionnaire standardisé soumis avant la publication des adjudications sur simap.ch.

En 2024, le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions a porté sur un total de 368 appels d'offres pour un volume de commandes de 2,00 milliards de francs : 12 dans le domaine des marchandises (0,15 milliards de francs) et 356 dans le domaine de la construction (1,85 milliards de francs). En ce qui concerne le volume de toutes les adjudications d'une valeur supérieure au seuil de l'OMC, le monitoring tient compte de 31 % des adjudications¹¹. Le service spécialisé des marchés publics écologiques de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a été associé à l'analyse dans le domaine des achats durables.

<i>Groupe de produits</i>	<i>Compétence</i>	<i>Nombre d'appels d'offres OMC en 2024</i>	<i>Volume (en millions de francs)</i>
Articles en papier et papier d'impression	OFCL	1	6,60
Matériel informatique, y c. téléphones mobiles	OFCL, armasuisse	4	59,50
Mobilier	OFCL	-	-
Travaux de nettoyage	OFCL	3	63,06
Coton / textiles	armasuisse	2	13,52
Véhicules	armasuisse	1	2,69
Nettoyants multi-usages	armasuisse	1	0,91
Bâtiment : travaux de construction	armasuisse, OFCL, OFROU, Domaine des EPF	66	138,78
Bâtiment : prestations de mandataire et concours ¹²	armasuisse, OFCL, OFROU, Domaine des EPF	39	118,70
Génie civil : prestations de construction	OFROU, armasuisse, Domaine des EPF	101	971,11
Génie civil : prestations de mandataire et concours	OFROU, armasuisse	150	630,09

¹¹ Le monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions intègre les acquisitions soumises aux règles de l'OMC effectuées par les services d'achat centraux. Dans le domaine de la construction, il prend également en compte les acquisitions soumises aux règles de l'OMC réalisées par le domaine des EPF. Le résultat de 31 % ne tient en revanche pas compte du domaine des EPF. Le monitoring tient compte de 90 % du volume d'adjudication dans le domaine de la construction et de 9 % dans le domaine des marchandises.

¹² Une distinction supplémentaire peut être faite parmi les prestations de mandataire : l'adjudicataire a également assumé la direction de l'entier du projet dans 26 marchés. Pour les 13 autres, les prestations de mandataires ne comprenaient pas de chef de file pour l'entier du projet.

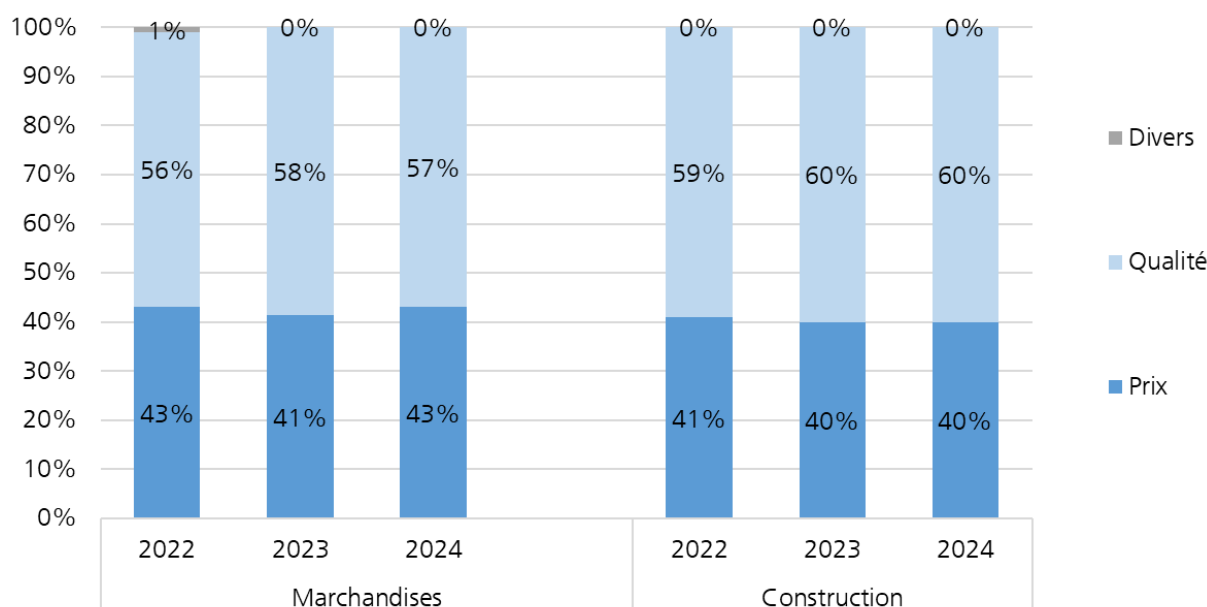
Les différents aspects de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions sont continuellement mis en pratique. Le degré d'intégration des objectifs stratégiques dans les différentes procédures dépend fortement de l'objet du marché. La marge de manœuvre pour formuler des critères liés à la qualité, à la durabilité ou à l'innovation ainsi que pour concevoir une procédure d'acquisition favorable aux soumissionnaires varie considérablement. Dans le domaine de la construction, par exemple, cette marge de manœuvre est nettement plus importante pour les prestations de mandataire que pour les travaux de construction individuels.

4.1 Acquisitions axées sur la qualité

L'art. 41 de la nouvelle LMP prévoit que le marché est adjudgé au soumissionnaire ayant présenté l'« offre la plus avantageuse ». Les critères qualitatifs tenant compte des besoins doivent désormais avoir plus de poids par rapport au prix.

Il convient de garder à l'esprit que même les appels d'offres avec une pondération de prix élevée exigent des normes de qualité. Les aspects qualitatifs ne sont pas seulement pris en compte dans les critères d'adjudication, mais également dans les critères d'aptitude et dans les spécifications techniques. Cela signifie que ces aspects sont pris en compte de manière plus large que ne le laisse supposer le graphique ci-dessous.

Voici la situation des critères d'adjudication, compte tenu des restrictions indiquées ci-dessus :



Pondération moyenne des critères d'adjudication : l'évaluation 2024 se fonde sur 368 appels d'offres examinés.

Les critères d'adjudication axés sur la qualité sont pondérés à 60 % en moyenne. Ces critères peuvent porter autant sur le produit ou l'offre que sur le soumissionnaire. Ils comprennent la durabilité, l'innovation et d'autres critères de qualité (p. ex. références, assurance de la qualité, organisation, délai, etc.). La catégorie « Autre » comprend par exemple le critère d'adjudication du plurilinguisme.

La majorité des prestations examinées sont des prestations complexes (88 %). Les aspects de qualité revêtent dès lors une importance particulière. Il existe toutefois une limite minimale de 20 % pour la pondération du prix dans les marchés complexes (cf. ATF 143 II 553, consid. 6.4).

Afin de garantir la qualité d'une prestation à acquérir, le respect des normes suivantes est parfois exigé en plus des références :

- norme de management de la qualité ISO-9001 ;
- norme de management environnemental ISO-14001 ;
- norme ISO-25010 relative aux exigences de qualité et évaluation des systèmes et du logiciel.

Les évaluations détaillées figurent aux annexes [8.8.2](#) et [8.8.3](#).

4.2 Achats durables

Selon l'art. 2 LMP, réaliser des achats publics durables signifie utiliser les deniers publics de manière économique, écologique et socialement responsable. Les réflexions sur la durabilité commencent dès la phase de préparation de la procédure d'acquisition. Par exemple, l'entretien, la réparation ou la prolongation de la durée de vie d'une solution existante peuvent être plus durables que son remplacement. Les services demandeurs et les services adjudicateurs doivent, dès le stade de la définition des besoins, identifier les leviers les plus importants en vue d'acquérir des solutions ou des produits durables.

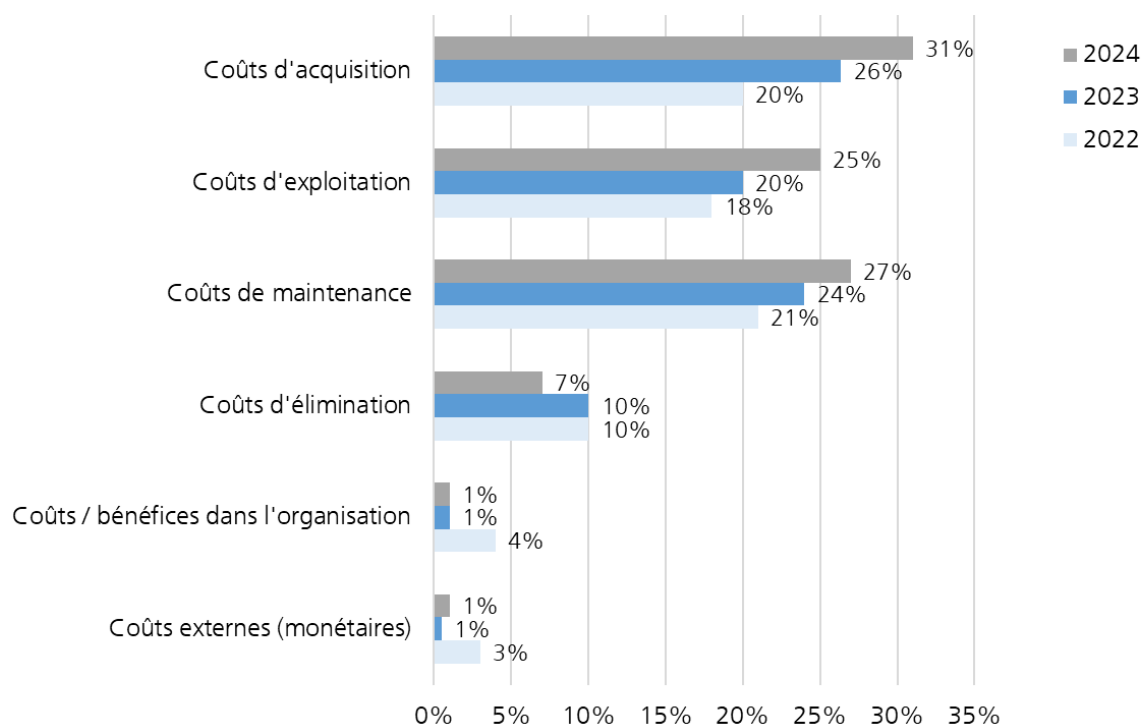
La CA et la KBOB promeuvent les marchés publics durables en publiant des directives, des recommandations et des fiches techniques. La plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP) facilite la recherche d'informations sur la durabilité pour les acheteurs des services d'achat et des services demandeurs (www.pap.swiss). On y trouve également la « Toolbox achats responsables suisse », qui offre des bases et des méthodes complètes ainsi que des fiches de produits et des exemples pratiques. La matrice de pertinence peut servir de guide pour déterminer les aspects de la durabilité pertinents pour l'objet d'un marché. Le guide pour des achats circulaires aide les responsables des acquisitions à intégrer dans leurs processus les principes de l'économie circulaire et à les rendre durables.

4.2.1 Aspects économiques

Dans l'optique d'un achat durable, il est possible de prendre en compte les coûts totaux du cycle de vie d'un produit au moment de l'appel d'offres ou de l'évaluation des offres. À long terme, cela permet d'économiser des frais et de faire une utilisation durable des ressources.

Dans le domaine de la construction notamment, on tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie dès la conception du projet. Au moment de lancer un appel d'offres pour des prestations de construction, ceux-ci ne sont plus pris en compte, car ils ne sont pas considérés comme déterminants pour l'adjudication lors de l'évaluation de l'offre (par exemple, pour certaines catégories de métiers, telles que les entrepreneurs, les plâtriers, les peintres, etc.). C'est principalement pour cette raison que les coûts du cycle de vie n'ont pas été demandés dans 66 % des appels d'offres examinés.

Pour les 34 % d'appels d'offres restants, l'évaluation a pris en compte non seulement le prix d'acquisition, mais aussi le coût total de possession attendu sur l'entier du cycle de vie (TCO ou *total cost of ownership*). Outre les coûts d'acquisition, ce sont les coûts d'exploitation et d'entretien qui ont été le plus souvent pris en compte (voir également les évaluations détaillées à l'[annexe 8.8.4](#)). Très peu d'appels d'offres ont tenu compte des coûts sociaux et écologiques externes, en plus des TCO.



Éléments de coût examinés : plusieurs réponses possibles, l'évaluation se fonde sur 355 appels d'offres (hors prestations de mandataire sans gestion de l'ensemble du projet)

4.2.2 Aspects sociaux

Pour réaliser un achat durable, la LMP prévoit au minimum les aspects sociaux suivants comme conditions de participation obligatoires :

- les soumissionnaires qui fournissent des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial (art. 12, al. 1, LMP) ;
- les soumissionnaires qui fournissent des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (art. 12, al. 2, LMP en relation avec l'annexe 6) ;
- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 1 à 4, LMP).

Les services d'achat centraux exigent le respect des trois éléments ci-dessus dans chaque appel d'offres. Dans ses contrats d'acquisition, l'administration fédérale promeut également le respect de ses dispositions par les fournisseurs.

Des évaluations détaillées pour le domaine des marchandises figurent à l'[annexe 8.8.5](#).

4.2.3 Aspects écologiques

La prise en compte de critères écologiques lors des procédures d'acquisition vise à favoriser les prestations innovantes, économes en ressources et respectueuses de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la législation fédérale entièrement révisée, le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation (art. 12, al. 3, LMP) figure parmi les conditions de participation impératives. Le respect de cette condition a été exigé dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des marchandises, des services et de la construction. Les services d'achat centraux définissent également d'autres critères écologiques

dans les spécifications techniques, dans les critères d'adjudication, plus rarement, dans les critères d'aptitude. Les évaluations détaillées dans les domaines des marchandises et du génie civil figurent à l'[annexe 8.8.6](#).

Les critères d'adjudication relatifs à la durabilité ont été pondérés en moyenne à hauteur de 2 %. Ce faible pourcentage reste stable par rapport à l'année précédente. Dans le domaine des marchandises, la moyenne se situe à 7 % (fourchette entre 0 et 52 %), tandis qu'elle se situe à 2 % dans le domaine de la construction (fourchette entre 0 et 40 %, voir l'[annexe 8.8.1](#)). Il faut cependant noter que les aspects de la durabilité ne sont pas uniquement pris en compte dans les critères d'adjudication, mais également sous d'autres formes. La durabilité est donc déjà prise en compte dans le cadre des critères d'aptitude et des spécifications techniques.

Dans le domaine de la construction, outre les dispositions légales telles que l'impact environnemental, des normes de durabilité écologique sont exigées lorsque cela est possible et judicieux¹³. Les services de la construction et des immeubles ont ainsi fixé des exigences liées à des normes écologiques dans 64 % des appels d'offres en moyenne. Dans le bâtiment, ces critères se traduisent par différents labels, tels que Minergie ou Eco, le standard Construction durable Suisse (SNBS), ou encore le standard de la Société suisse pour un marché immobilier durable (SGNI). Les exigences relatives à la protection de l'environnement dans les projets de routes nationales sont réglées dans la législation fédérale et arrêtées dans des normes et des directives. Dans le domaine du génie civil, une notice environnementale (32 %), le recyclage (24 %), la durée de vie des produits (23 %) et les émissions de polluants (21 %) ont par exemple été inclus dans les spécifications du contrat.

Les évaluations détaillées figurent à l'[annexe 8.8.6](#).

4.3 Acquisitions innovantes

La promotion de l'innovation demeure un défi, pour plusieurs raisons : d'une part, les services demandeurs et les services adjudicateurs évaluent, dans le cadre des dispositions légales, s'ils ont la possibilité de demander des solutions ou des prestations innovantes et, le cas échéant, dans quelle mesure. Dans de nombreux cas, cela n'est pas possible ou pas judicieux en raison de contraintes et de normes légales ou organisationnelles. D'autre part, les solutions et les prestations innovantes comportent des risques qu'il n'est pas toujours possible de couvrir au moyen des ressources techniques, des capacités au sein du projet ou des moyens financiers.

Dans 24 % des appels d'offres examinés, l'adjudicateur a choisi une méthode d'acquisition favorisant l'innovation (+ 7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente). La possibilité de soumettre des variantes permet par exemple aux soumissionnaires de proposer des approches innovantes (16 %). D'autres possibilités, telles que l'appel d'offres fonctionnel, la procédure de dialogue ou la procédure de mandat d'étude parallèle sont rarement utilisées.

Dans 48 % des appels d'offres examinés, des critères susceptibles de favoriser les acquisitions innovantes ont été choisis (+ 15 points de pourcentage par rapport à l'année précédente). Ces critères ont été inclus principalement sous la forme de spécifications techniques (32 %) ou de critères d'adjudication (33 %) ou ont été inscrits directement dans le descriptif des prestations (26 %).

Parmi les appels d'offres examinés, les demandes les plus fréquentes concernaient les nouvelles technologies (44 %) et la gestion efficace des ressources naturelles (34 %).

Dans le domaine des marchandises, une analyse de marché a permis de clarifier s'il existait des solutions innovantes dans 2 des 12 appels d'offres.

Les évaluations détaillées figurent à l'[annexe 8.8.7](#).

¹³ L'OFROU a soumis tous ses projets de construction aux procédures ordinaires prévues par les dispositions en matière d'environnement et d'aménagement du territoire. Jusqu'à leur réalisation, ils doivent satisfaire les exigences de la législation environnementale (par exemple dans les domaines de l'air, du bruit, de la nature et du paysage) et sont soumis à deux études d'impact sur l'environnement. Ainsi, seuls des projets de construction durables sont réalisés. En outre, des critères supplémentaires sont exigés lorsque cela est possible.

4.4 Acquisitions favorables aux soumissionnaires

En 2024, l'administration fédérale centrale a collaboré avec environ 30 000 entreprises. Plus de 94 % d'entre elles sont des PME (elles emploient moins de 250 personnes)¹⁴. Parmi les appels d'offres examinés sur simap.ch, 69 % des adjudicataires sont des PME (- 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Sont réputées « favorables aux soumissionnaires » les mesures propres à réduire les obstacles à la participation à un marché public. Elles permettent notamment d'augmenter les chances des PME de participer aux procédures d'adjudication avec les ressources dont elles disposent. Des mesures ont été prises pour rendre les procédures d'acquisition favorables aux soumissionnaires, notamment aux PME, dans 83 % des appels d'offres examinés. La mesure la plus fréquente consiste à autoriser les communautés de soumissionnaires, ce qui peut augmenter les possibilités de participation des PME (76 %). Dans le domaine de la construction, le recours à des fournisseurs de prestations individuels¹⁵ (15 %) compte parmi les autres mesures prises.

Le droit totalement révisé prévoit aux art. 26, al. 3, et 27, al. 3, LMP, pour réduire la charge administrative, que certaines preuves puissent être remises plus tard, voire que seul le soumissionnaire classé premier ait à les fournir. L'adjudicateur a fait usage de telles possibilités dans 70 % des appels d'offres examinés.

Dans 41 % des cas, la solution retenue a été celle d'un soumissionnaire avec des sous-traitants. Les communautés de soumissionnaires sont généralement autorisées dans le domaine de la construction. 25 % des marchés ont été attribués à de telles communautés.

L'administration fédérale utilise la nouvelle plateforme des marchés publics simap.ch depuis sa mise en service le 1^{er} juillet 2024. La saisie et la signature électroniques d'une offre facilitent ainsi la participation des soumissionnaires, notamment des PME, au processus d'appel d'offres.

Les évaluations détaillées figurent à l'[annexe 8.8.8](#).

¹⁴ Le nombre de « 30 000 entreprises » s'obtient en additionnant le nombre de numéros DUNS (*data universal numbering system* ; 98 % des paiements liés à des acquisitions en 2024) et celui de numéros d'identification des entreprises (IDE ; 2 % des paiements liés à des acquisitions en 2024). La proportion « plus de 94 % de PME » se fonde sur l'extrait du registre IDE de l'OFS en date du 30 avril 2025.

¹⁵ Les fournisseurs de prestations individuels sont des concepteurs ou des entrepreneurs, partenaires contractuels directs du maître d'ouvrage, qui se concentrent sur leurs prestations propres.

5 Évaluations globales relatives aux marchés publics

Les évaluations sont présentées par domaine thématique :

- le chapitre 5.1 donne un premier aperçu des adjudications, des contrats et des paiements effectués pour des acquisitions ;
- le chapitre 5.2 porte sur les compétences des services d'achat centraux et sur les délégations qu'ils ont octroyées ;
- le chapitre 5.3 classe les acquisitions de l'administration fédérale dans les domaines suivants : construction, marchandises, informatique, services et conseil ;
- le chapitre 5.4 porte plus particulièrement sur la procédure d'adjudication de gré à gré ;
- le chapitre 5.5 analyse la structure des fournisseurs (p. ex. répartition géographique).

5.1 Évaluations globales par département

Les départements qui enregistrent le plus de marchés pour des acquisitions sont également ceux qui abritent les principaux services d'achat centraux, à savoir armasuisse (DDPS), l'OFROU (DETEC) et l'OFCL (DFF).

Adjudications de marchés d'une valeur supérieure à la valeur seuil OMC

En 2024, l'administration fédérale a procédé à 981 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 6,37 milliards de francs. Elles se répartissent comme suit entre les départements (en francs) :

- DDPS : 2,02 milliards de francs (237 adjudications)
- DETEC : 1,94 milliard de francs (459 adjudications)
- DFF : 1,88 milliard de francs (176 adjudications)
- DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF : 0,53 milliard de francs (109 adjudications)

Le nombre d'adjudications dépassant le seuil OMC a baissé par rapport à l'année précédente (- 17). Étant donné que les contrats résultant de ce type d'adjudications durent en général longtemps et comprennent des options, des variations importantes peuvent apparaître d'une année à l'autre.

Sur ces 981 adjudications, 870 (89 %) sont publiées sur le site Internet simap.ch. Les acquisitions d'armes, de munitions et de matériel de guerre, notamment, ne sont pas soumises à l'obligation de publication¹⁶.

Contrats, indépendamment du seuil OMC

Les contrats peuvent être conclus à l'issue de l'adjudication et après l'échéance du délai de recours de 20 jours. En 2024, 152 880 nouveaux contrats ou commandes ont vu le jour pour un volume de 6,00 milliards de francs. Ils ne se rapportent pas uniquement aux adjudications dont la valeur dépasse le seuil OMC, mais de manière générale à toutes les adjudications, indépendamment de la valeur du marché. Il peut également s'agir de contrats relatifs à des adjudications remontant à plusieurs années. La répartition entre les départements est la suivante (en francs) :

- DETEC : 2,03 milliards (4469 contrats / commandes)
- DDPS : 1,86 milliard (79 505 contrats / commandes)
- DFF : 1,16 milliard (55 735 contrats / commandes)
- DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF : 0,95 milliard de francs (13 171 adjudications)

¹⁶ Cf. annexe 5, ch. 1, let. c et d, LMP

Nombre de ces contrats ou commandes sont des commandes subséquentes, directement rattachées à une adjudication ou à un contrat-cadre saisis dans le système GCo. 80 % du volume des contrats concernent de telles commandes.

Le volume des contrats demeure stable par rapport à l'année précédente. Il peut présenter des fluctuations d'année en année lorsque des contrats pluriannuels sont conclus pour des volumes importants.

85 % des contrats et des commandes ont une durée égale ou inférieure à un an. Cela représente 20 % du volume des contrats. Les 15 % restants ont une durée supérieure à un an (80 % du volume des contrats).

Paielements effectués pour des acquisitions

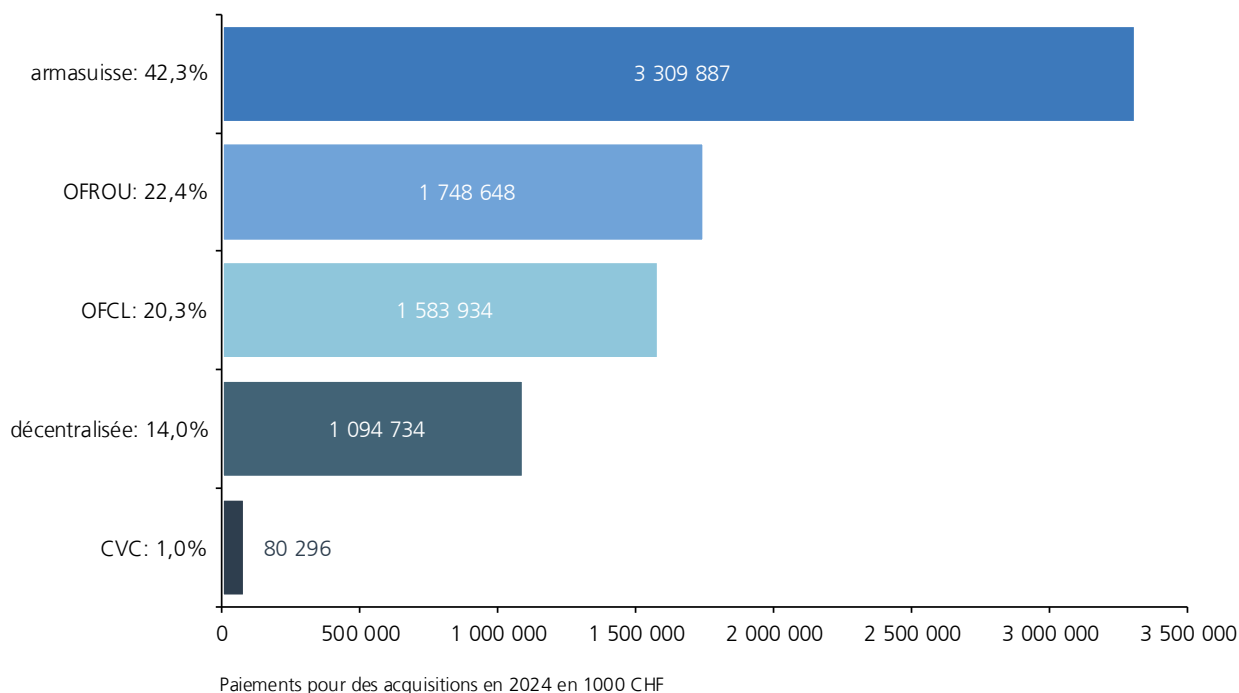
En 2024, des paiements effectifs d'un montant de 7,82 milliards de francs ont été effectués, soit environ 78 millions de plus qu'en 2023. Le montant des paiements effectués par l'administration fédérale en 2024 pour des acquisitions se répartit comme suit entre les différents départements (en francs) :

- DDPS : 3,60 milliards
- DETEC : 1,92 milliard
- DFF : 1,15 milliard
- DFAE, DFI, DFJP, DEFR, SP, CF et ChF : 1,14 milliard

Par rapport à l'année précédente, on constate une augmentation du montant des paiements effectués pour des acquisitions dans le domaine des TIC (+ 133 millions de francs).

5.2 Compétence des services d'achat centraux en vertu de l'Org-OMP

Les paiements effectués pour des acquisitions sont répartis entre les 60 catégories d'acquisition, conformément aux compétences définies dans l'Org-OMP et dans l'annexe 1 des directives concernant le controlling des achats¹⁷. Le diagramme ci-dessous indique les compétences en vertu de l'annexe 1 susmentionnée, indépendamment de l'unité administrative qui a réglé les factures.



Un tableau détaillé par département figure à l'[annexe 8.3.1](#). Près de 86 % des paiements de l'administration fédérale (6,72 milliards de francs) ont été effectués par les quatre services d'achat centraux pour des acquisitions qui, selon l'Org-OMP, relèvent de leur compétence :

- armasuisse a effectué 42 % des paiements pour des denrées alimentaires, des textiles, du carburant, du matériel militaire, des produits médicaux et pharmaceutiques, des véhicules à moteur, des services de transport, des biens et services de sport, des équipements informatiques et des moyens de télécommunication pour l'armée et des constructions militaires ;
- l'OFROU a exécuté 22 % des paiements pour la construction de routes nationales ;
- 20 % des paiements ont été effectués par l'OFCL pour des acquisitions relevant des catégories suivantes : publications, prestations d'agence comprises, documents de sécurité, bureautique, imprimantes, équipements de bureau et d'aménagement des locaux, matériel de bureau, services postaux, informatique et moyens de télécommunication pour le domaine civil, services informatiques et constructions civiles ;
- la CVC a effectué 1 % des paiements pour les voyages d'affaires de la Confédération¹⁸.

Par ailleurs, des acquisitions ont également été effectuées de manière décentralisée : 14 % des paiements concernent des catégories d'acquisitions qui, conformément à l'annexe 2 de l'Org-OMP, ne relèvent pas de la compétence des services d'achat centraux.

¹⁷ www.beschaffung.admin.ch > Informations pour les services demandeurs > Instructions (état au 1^{er} juin 2025). Les directives révisées concernant le controlling des achats sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Le processus de controlling des achats pour l'année sous revue se fonde toutefois encore sur les directives du 1^{er} avril 2016.

¹⁸ En 2024, la CVC a acquis de manière centralisée des vols en Europe et dans le monde entier, des trajets internationaux en train, des nuits d'hôtel, des locations de voiture et d'autres prestations de voyage pour un montant total de 25,4 millions de francs (- 0,8 million de francs par rapport à 2023).

Les services d'achat centraux ont la possibilité de déléguer leurs compétences par le biais de conventions écrites. Ils doivent vérifier chaque année si les conditions régissant l'octroi de la délégation sont encore remplies (cf. art. 18 Org-OMP). Le délégataire doit disposer de solides connaissances en matière de marchés publics. Cette vérification s'est déroulée avec succès entre les mois de décembre 2024 et de janvier 2025 selon un processus standardisé.

En 2024, les services d'achat centraux ont délégué des compétences dans 118 cas. On distingue trois types de délégations.

1. Délégation pour des acquisitions d'une valeur inférieure au seuil

Sur les 118 délégations de l'année 2024, 59 règlent l'acquisition de marchandises et de services jusqu'à la valeur seuil fixée pour les appels d'offres publics.

2. Délégations liées à un projet d'acquisition spécifique

Sur les 118 délégations de l'année 2024, 57 règlent des acquisitions de marchandises et de services en lien avec un projet spécifique.

Concernant les deux premiers types de délégations, le service d'achat central OFCL a délégué en 2024 un volume d'acquisition de quelque 154 millions de francs, soit l'équivalent de 12 % des paiements effectués pour des acquisitions dans son domaine de compétence. Le service d'achat central armasuisse a délégué en 2024 un volume d'environ 161 millions de francs, ce qui représente une part de 5 %.

3. Délégations spéciales

La CA dispose de deux délégations spéciales dans le domaine de la sécurité. Les délégations spéciales règlent l'acquisition de marchandises et de services, indépendamment des valeurs seuil. Contrairement aux deux premiers types de délégation, accordés par les services d'achat centraux armasuisse et OFCL, les délégations spéciales relèvent de la CA.

Le nombre de délégations a diminué par rapport à l'année précédente (- 13). Vingt délégations sont arrivées à échéance en 2023 et six délégations nouvelles ont été conclues en 2024. Dix-sept des vingt délégations arrivées à échéance en 2023 sont des délégations liées à un projet d'acquisition spécifique (voir l'évaluation détaillée à l'[annexe 8.3.2](#)).

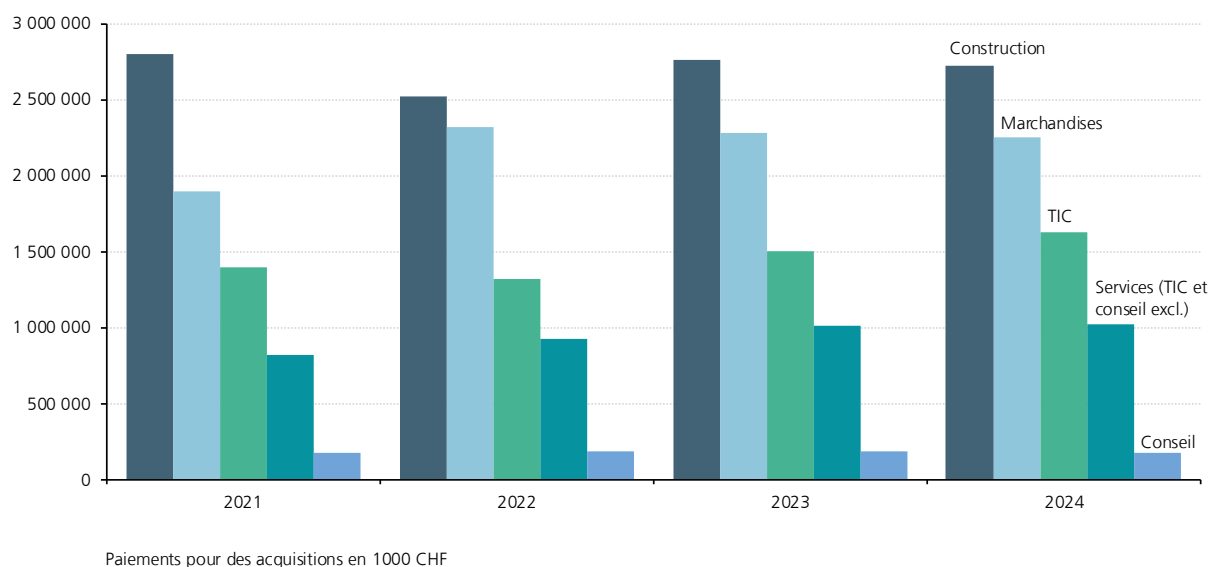
5.3 Domaines et catégories d'acquisitions

Le domaine « Construction » englobe le génie civil et la construction. Trois services d'achat centraux sont principalement compétents en la matière : l'OFROU pour la construction des routes nationales, l'OFCL pour les constructions civiles et armasuisse pour les constructions militaires. Avec 2,73 milliards de francs, l'administration fédérale centrale s'est acquittée de 35 % du montant total des paiements effectués en 2024 dans ce domaine. Le volume est resté stable par rapport à l'année précédente.

La part des paiements consacrés aux marchandises demeure stable par rapport à l'année précédente (29 %). Cela représente un volume de 2,26 milliards de francs.

Dans le domaine de l'informatique, les paiements effectués pour des acquisitions avoisinent 1,63 milliard de francs. Dans ce domaine, la proportion des paiements (21 %) a légèrement augmenté (+ 2 points de pourcentage) par rapport à l'année précédente. Les paiements effectués pour l'acquisition de prestations dans ce domaine ont notamment augmenté.

Les deux domaines de prestations sont restés relativement stables par rapport à l'année précédente. Les services (TIC et conseils exclus) représentent 1,02 milliard de francs (13 %). Pour le conseil, les paiements liés aux acquisitions se montent à 0,18 milliard de francs (2 %) en 2024.



Les évaluations détaillées des différentes catégories d'acquisitions et les analyses correspondantes reposant sur la base de données des contrats figurent à l'[annexe 8.4](#).

5.4 Procédure d'acquisition

En vertu de la LMP, quatre types de procédures peuvent être appliqués pour l'adjudication des marchés publics : la procédure ouverte, la procédure sélective, la procédure sur invitation et la procédure de gré à gré. Le chapitre 5.4.1 donne un aperçu des procédures utilisées pour les adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC. En cas de procédure de gré à gré, le marché est directement attribué à un soumissionnaire, sous certaines conditions. Le chapitre 5.4.2 présente ces conditions et fournit des informations sur l'assurance qualité pour les adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC.

Une adjudication peut donner lieu à un ou plusieurs contrats ou commandes. Les contrats permettent d'obtenir des engagements concrets. Le chapitre 5.4.3 analyse les procédures d'adjudication des contrats ayant débuté en 2024, y compris ceux qui se rapportent à des adjudications antérieures de plusieurs années.

5.4.1 Adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC selon la procédure utilisée

Toutes les adjudications dont le montant dépasse le seuil OMC sont saisies dans les systèmes Documentation des adjudications ou Gestion des adjudications, qui font partie intégrante de la GCo. Les valeurs seuils OMC (hors TVA) suivantes sont actuellement déterminantes en matière de marchés publics :

- marchandises et services : 230 000 francs ;
- travaux de construction : 8 700 000 francs.

En 2024, l'administration fédérale a procédé à 981 adjudications pour des marchés d'une valeur supérieure au seuil OMC, totalisant un volume de 6,37 milliards de francs. Ce volume est réparti comme suit entre les différentes procédures d'adjudication (en francs) :

- 583 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure ouverte : 4,79 milliards
- 370 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés de gré à gré : 1,23 milliard
- 17 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure sur invitation : 0,13 milliard
- 11 marchés supérieurs au seuil OMC adjugés par procédure sélective : 0,22 milliard

Le nombre et le volume d'adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC ont légèrement diminué par rapport à l'année précédente (- 17 adjudications, - 17 millions de francs). Les trois facteurs ci-dessous doivent être pris en compte pour la comparaison des variations annuelles.

- Les adjudications portant sur des volumes élevés sont généralement effectuées sur plusieurs années. Selon la date d'adjudication, cela peut entraîner des fluctuations dans les évaluations annuelles.
- Les acquisitions couvrent la totalité du cycle de vie. Les coûts du cycle de vie comprennent les coûts d'acquisition, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts d'élimination. Dans de nombreuses procédures d'achat de marchandises ou de services de construction, les coûts d'exploitation et d'entretien peuvent représenter un montant plusieurs fois supérieur aux coûts d'acquisition.
- Les adjudications dépendent des besoins.

Ainsi, 81 % des marchés d'un montant supérieur au seuil OMC, soit 5,14 milliards de francs, ont été adjugés selon une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation). Les 19 % restants ont été adjugés selon une procédure de gré à gré (1,23 milliard de francs).

Le nombre d'adjudications de gré à gré d'une valeur supérieure au seuil OMC a augmenté par rapport à l'année précédente (+ 20). Leur volume a également augmenté de 239 millions pour s'établir à 1,23 milliard de francs.

Des évaluations détaillées des adjudications d'une valeur supérieure au seuil OMC, classées par procédures d'acquisition, figurent à l'[annexe 8.5.1](#).

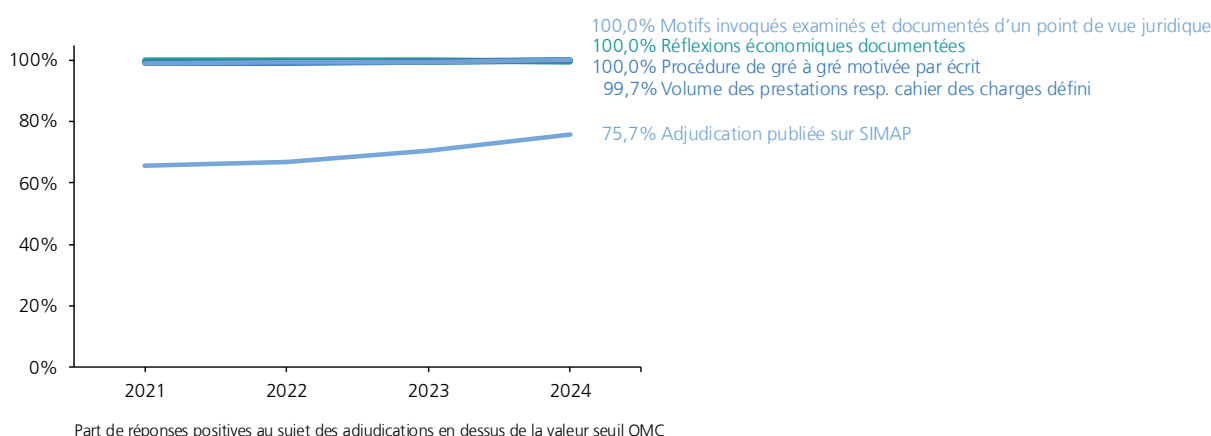
5.4.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité

Les commentaires ci-après se rapportent aux 370 adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC déjà mentionnées (volume de 1,23 milliard de francs).

En règle générale, les adjudications des marchés de gré à gré dont le montant dépasse la valeur seuil de l'OMC doivent être publiées sur simap.ch, exception faite du matériel de guerre, des acquisitions indispensables à des fins de défense et de sécurité ainsi que des marchés passés dans le cadre de la coopération internationale au développement (art. 48, al. 1, LMP en relation avec le ch. 1, let. c et d, de l'annexe 5). La part des adjudications de gré à gré publiées sur le site simap.ch a progressé de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente pour s'établir à 76 %.

L'assurance qualité des adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC présente toujours un niveau élevé. La valeur affichée dépasse même 99 % pour les quatre critères suivants :

- des réflexions économiques ont été documentées avant l'adjudication (p. ex. calcul des coûts, des avantages et de la rentabilité) ;
- le volume des prestations a été défini dans un cahier des charges ;
- les procédures de gré à gré ont été motivées par écrit ;
- les motifs invoqués ont été examinés d'un point de vue juridique et les résultats ont été documentés.

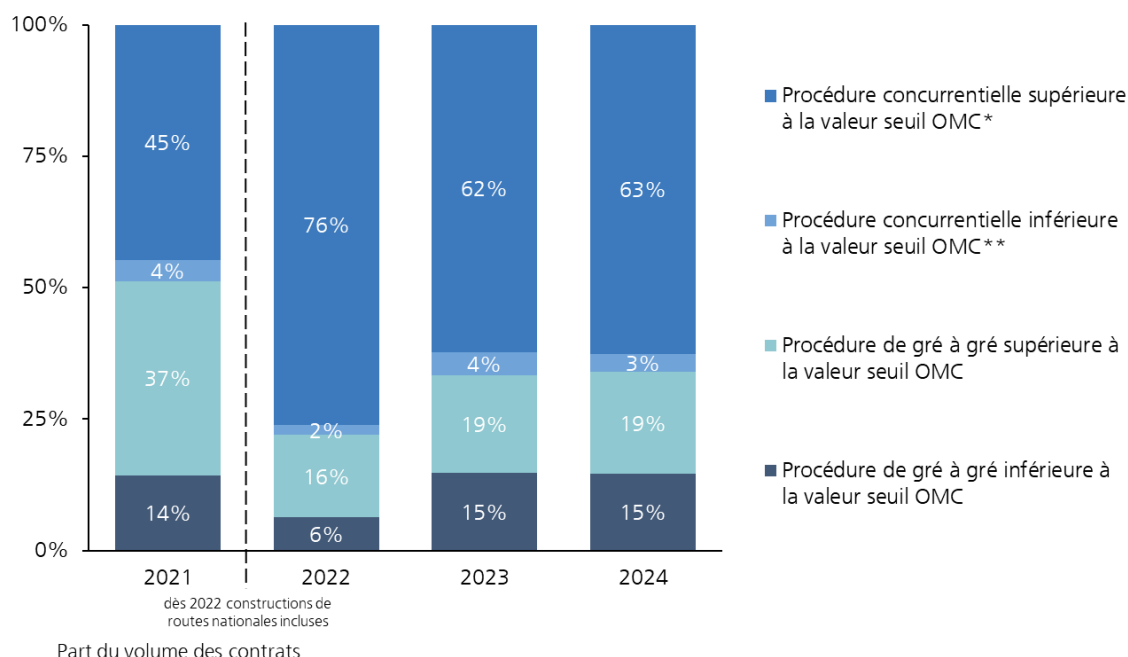


Les évaluations détaillées de l'assurance qualité pour les adjudications de gré à gré dont la valeur dépasse le seuil OMC figurent à l'[annexe 8.5.2](#).

5.4.3 Volume des contrats selon la procédure d'adjudication, comparaison pluriannuelle

152 880 contrats ou commandes qui relèvent du droit des marchés publics ont débuté en 2024. Les engagements contractuels ainsi souscrits s'élèvent à 6,00 milliards de francs. Depuis 2022, les projets de routes nationales de l'OFROU figurent également dans la base de données.

Si l'on compare la procédure d'adjudication des contrats débutant en 2024 avec celle de leurs homologues des années précédentes, on obtient le résultat suivant :



* procédures ouverte, sélective et sur invitation uniquement à des fins de défense ou de sécurité

** procédures sur invitation et, exceptionnellement, procédures ouvertes ou sélectives

Comme cette base de données porte sur les contrats, la procédure d'acquisition peut également se référer à des marchés remontant à plusieurs années. En 2022, armasuisse a par exemple effectué deux grosses acquisitions dans le cadre d'une procédure sur invitation.

En 2024, près des deux tiers du volume des contrats reposent sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) et un tiers sur une procédure de gré à gré.

L'[annexe 8.5.3](#) comprend des évaluations détaillées à ce sujet.

Tous seuils confondus, les contrats liés à une adjudication de gré à gré concernent le plus souvent des prestations :

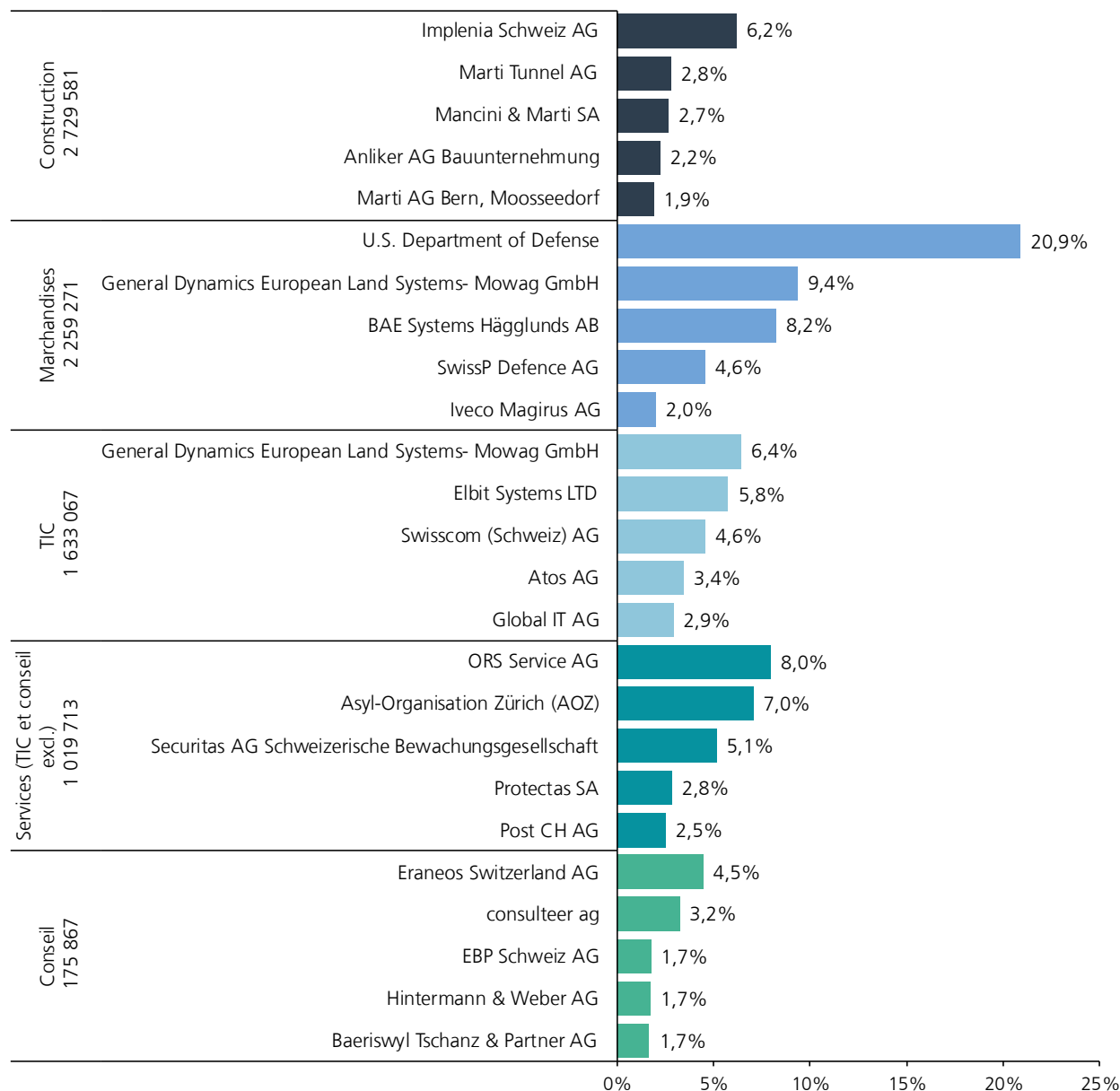
- qui n'atteignent pas la valeur seuil (150 000 francs pour la fourniture et les services ou 300 000 francs pour les travaux de construction, cf. annexe 4, ch. 2, LMP ; 38 % du volume des contrats, soit 784 millions de francs) ;
- qui, faute d'option, doivent être attribuées au soumissionnaire initial pour le remplacement, le complément ou l'extension de prestations déjà fournies (marchés subséquents définis à l'art. 21, al. 2, let. e, LMP ; 30 % du volume des contrats adjugés de gré à gré, soit 609 millions de francs) ; ou
- qui ne peuvent être fournies que par un seul soumissionnaire en raison des particularités techniques ou artistiques du marché ou pour des motifs relevant du droit de la propriété intellectuelle (selon l'art. 21, al. 2, let. c, LMP ; 19 % du volume des contrats adjugés de gré à gré, soit 381 millions de francs).

Les 13 % restants du volume des contrats adjugés de gré à gré concernent d'autres motifs prévus par le droit des marchés publics (cf. [annexe 8.5.4](#)).

5.5 Analyse portant sur les fournisseurs

5.5.1 Les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Indépendamment du domaine d'acquisition, les principaux fournisseurs de l'administration fédérale sur le plan du chiffre d'affaires sont surtout des entreprises d'armement et de construction (cf. [annexe 8.6](#)).



Paiements pour des acquisitions en 2024 en 1000 CHF

Fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé par domaine d'achat

Dans le domaine de la construction, les fournisseurs indiqués travaillent principalement pour l'OFROU, dans la construction de routes nationales et de tunnels : Implemia Suisse SA, Marti SA Berne, Marti Tunnel SA, Anliker SA société de construction et Mancini & Marti.

Dans le domaine des marchandises, les cinq principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires de l'exercice 2024 opèrent dans le secteur de l'armement. Les entreprises Mowag Sàrl, BAE Systems Hägglunds AB et Iveco Magirus SA fournissent des véhicules militaires. Le gouvernement américain fournit des systèmes aéronautiques. L'entreprise SwissP Defence SA fournit des armes et des munitions à l'armée.

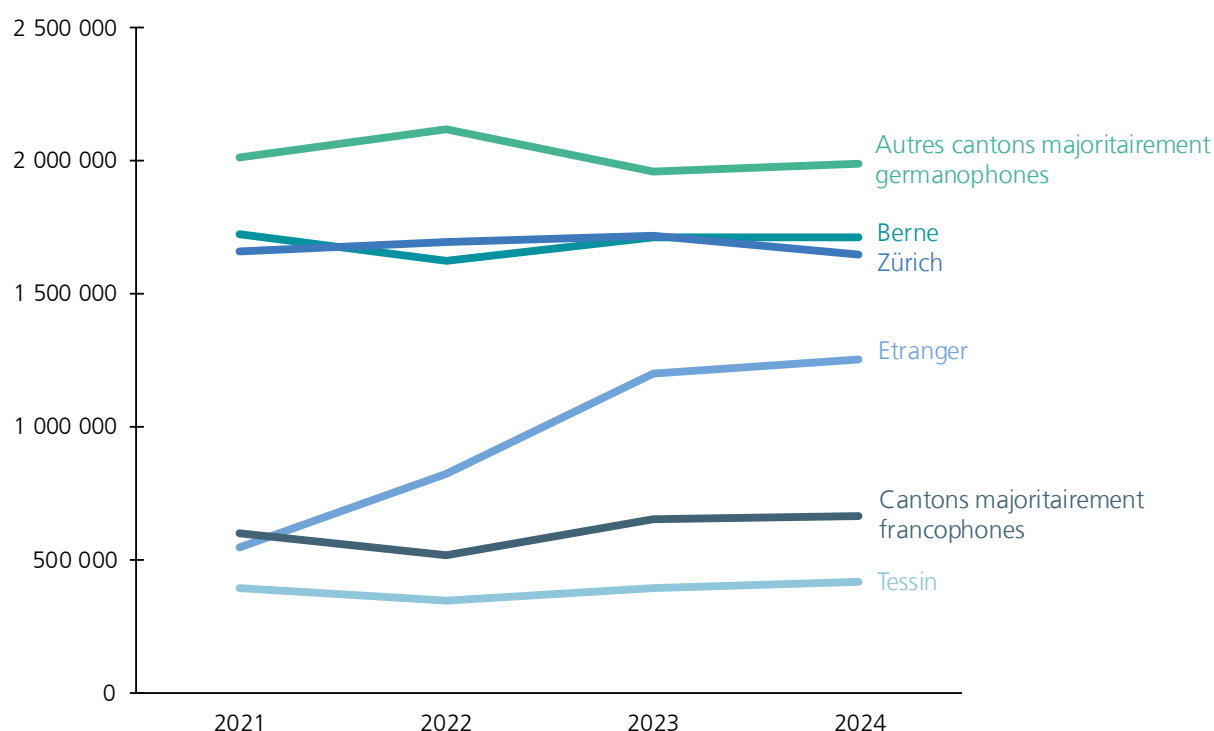
Les entreprises Mowag Sàrl et Elbit Systems Ltd fournissent et effectuent l'entretien des systèmes de conduite et d'engagement de l'armée dans le domaine des TIC. Swisscom SA met à disposition des moyens de télécommunication et des centres de calcul. La société Atos SA propose différentes prestations à l'administration fédérale militaire et civile (p. ex. logiciels, réseaux radio de sécurité ou gestion électronique des affaires [GEVER]). L'entreprise Global IT SA fournit des technologies de l'information et de la télécommunication pour l'administration fédérale civile et militaire.

Dans le domaine des services, les entreprises Securitas SA, ORS Service SA, Protectas SA et l'Asyl-Organisation Zürich (AOZ) assurent des prestations d'assistance et de sécurité dans les centres fédéraux pour demandeurs d'asile, sur mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). La Poste Suisse SA fournit divers services postaux tels que les taxes postales pour le passeport et la carte d'identité.

Dans le domaine du conseil, les cinq principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires pour l'exercice 2024 sont les suivants : Eraneos Switzerland SA, consulteer SA, Hintermann & Weber SA, EBP Suisse SA et Baeriswyl Tschanz & Partner SA.

5.5.2 Répartition géographique des fournisseurs

Les fournisseurs ayant leur siège à différents endroits sont généralement présentés séparément, afin de pouvoir analyser la répartition géographique des paiements effectués pour des acquisitions. Dans le cas des entreprises possédant une structure complexe, les paiements ne sont pas considérés dans l'optique du groupe, mais se réfèrent aux différentes succursales. Il se peut que certaines sociétés centralisent leurs paiements. Dans ce cas, la répartition géographique de la création de valeur au sein de l'entreprise ne peut pas être évaluée.



Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF

Près de 48 % des paiements effectués pour des acquisitions sont allés à des entreprises établies dans les cantons de Berne (22 %), Zurich (21 %) et Lucerne (5 %). La proportion élevée des paiements destinés aux entreprises bernoises tient en partie à leur implantation à proximité de l'infrastructure de l'administration fédérale. La proportion de paiements en faveur d'entreprises zurichoises s'explique par la puissance économique de ce canton. Les paiements relevant du droit des marchés publics effectués aux établissements de RUAG, proches de la Confédération, ont légèrement augmenté. Ces derniers sont établis dans les cantons de Berne et de Lucerne.

La part des paiements effectués pour des acquisitions auprès des cantons majoritairement francophones a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente et avoisine 9 % (+ 1 point de pourcentage).

En 2024, 16 % des paiements effectués pour des acquisitions (1,25 milliard de francs) sont allés à des entreprises établies à l'étranger. Il s'agit principalement de marchés dans l'industrie de l'armement. Ces valeurs demeurent stables par rapport à l'année précédente.

Des évaluations détaillées sur quatre ans de la répartition géographique figurent à l'[annexe 8.6.3](#).

5.5.3 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2020 à 2023¹⁹

L'octroi de marchés supplémentaires (marchés subséquents) aux mêmes fournisseurs, excluant ou limitant la concurrence, comporte le risque de voir apparaître des irrégularités. Afin d'identifier d'éventuels risques ou éléments frappants grâce aux instruments du controlling des achats, l'OFCL a établi, pour la catégorie d'acquisitions 18 « Services », une liste des fournisseurs qui remplissent les quatre critères suivants :

- fournisseurs dont le chiffre d'affaires cumulé des quatre dernières années est égal ou supérieur à 150 000 francs par périmètre comptable ;
- fournisseurs ayant dégagé du chiffre d'affaires pendant au moins trois des quatre dernières années ;
- fournisseurs ayant réalisé un chiffre d'affaires l'année précédente ;
- fournisseurs pour lesquels aucun contrat reposant sur une procédure de concours (ouverte, sélective ou sur invitation) ne figure dans la GCo en relation avec l'unité administrative concernée.

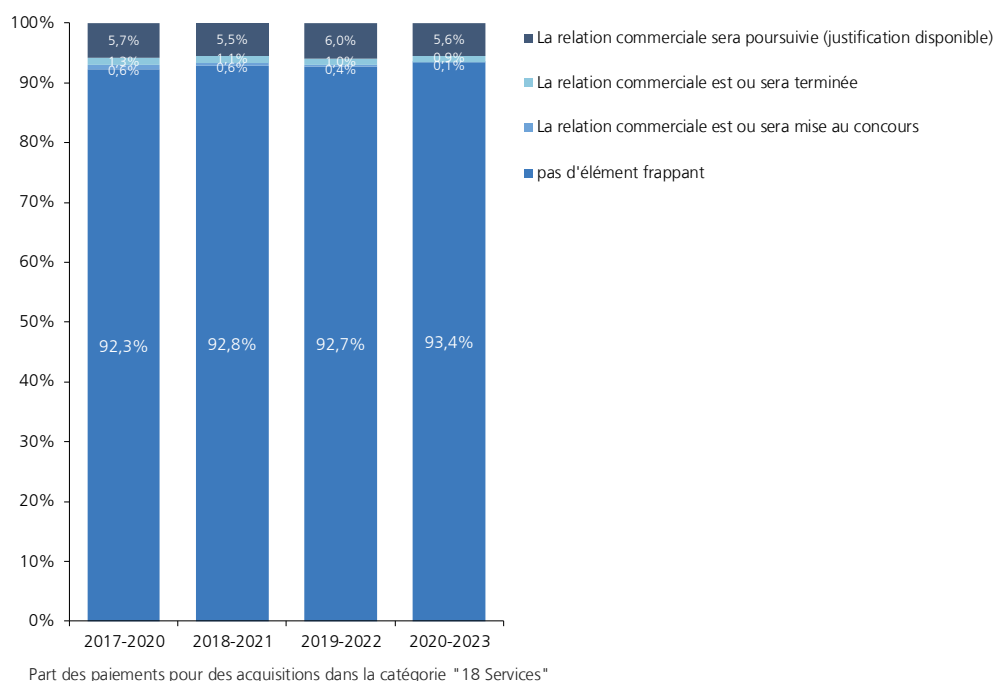
Les résultats montrent que 93 % des paiements examinés ne répondent pas à ces critères et qu'il n'y a, dès lors, aucun élément frappant.

Les critères définis ci-dessus sont réunis dans 7 % des paiements examinés. La part des paiements « présentant un élément frappant » a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Il s'agit de 363 relations commerciales avec un volume de paiements de quelque 358 millions de francs sur quatre ans. Dans les départements ou unités administratives, les relations commerciales concernées ont été justifiées en fonction des rapports contractuels passés ou futurs :

- 249 relations commerciales sont maintenues (paiements de 303 millions de francs sur quatre ans). Les motifs juridiques invoqués le plus souvent se réfèrent à l'art. 21, al. 2, let. c, LMP (particularités techniques ou artistiques du marché sans qu'il existe de solution de rechange adéquate) ou let. f, LMP (prototypes ou prestations d'un nouveau genre). Il s'agit, par exemple, des mandats suivants :
 - diverses prestations pour l'administration publique (p. ex. la restauration, l'assurance obligatoire des soins dans le domaine de l'asile, les services de presse, les prestations spécifiques au domaine équestre dans l'armée, les associations actives dans le domaine de l'environnement) ;

¹⁹ La méthodologie a été adaptée pour la période d'analyse 2020 à 2024. L'objectif est de refléter les périodes d'analyse 2021 à 2024 et 2022 à 2025 dans le rapport révisé de l'année prochaine.

- des prestations informatiques (développement de logiciel, intégration de systèmes, gestion des données, etc.) et dans le domaine des télécommunications ;
 - la recherche de l'administration fédérale dans les domaines de la politique de sécurité et la politique de paix²⁰.
- 68 relations commerciales avec des fournisseurs ont pris fin avant le 31 décembre 2024. La fin des prestations est en outre planifiée pour 32 fournisseurs supplémentaires.
 - 14 relations commerciales avec des fournisseurs font actuellement ou feront prochainement l'objet d'un appel d'offres.



Les évaluations détaillées des éléments frappants concernant les marchés subséquents figurent à l'[annexe 8.7](#).

²⁰ Les concepts de recherche par domaine politique (www.ressortforschung.admin.ch) ainsi que les informations sur les projets de recherche sont publiés (www.aramis.admin.ch).

6 Controlling des mesures

La mesure prise en 2023 (décision du Conseil fédéral du 15 septembre 2023) visait à intégrer les axes de la stratégie en matière d'acquisitions dès la phase de planification d'un projet et de définition des besoins ainsi que, lorsque cela est possible et judicieux, lors de la procédure d'acquisition qui suit. Elle sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire au Conseil fédéral sur l'état d'avancement des travaux liés à la stratégie à la fin de l'année 2025.

La mesure prise en 2024 (décision du Conseil fédéral du 13 septembre 2024) visait à contrôler, pour toute nouvelle commande, s'il est possible de saisir un partenaire commercial disposant d'un numéro IDE dans les données de base. Des mesures ciblées ont permis d'augmenter au premier trimestre 2025 la part des partenaires commerciaux avec un numéro IDE de 1 % à 95 %. Cette mesure de sensibilisation sera poursuivie afin d'améliorer encore la qualité des données de base.

Mesures selon l'arrêté du Conseil fédéral	Nombre de mesures	Nombre de mesures appliquées	Nombre de mesures pas encore entièrement appliquées
Set de reporting 2023 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 13 septembre 2024)	1	0	1
Set de reporting 2022 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 15 septembre 2023)	1	0	1
Set de reporting 2021 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 16 septembre 2022)	-	-	-
Set de reporting 2020 du controlling des achats (arrêté du Conseil fédéral du 17 septembre 2021)	1	1	0

L'état de mise en œuvre ainsi que l'évaluation des mesures non encore mises en œuvre figurent à l'[annexe 8.9](#).

7 Mesures

Les huit unités administratives civiles du DDPS (SG-DDPS, SEPOS, SRC, swisstopo, OFPP, OFSPO, OFCS et AS-Rens) travaillent avec la nouvelle solution de gestion des acquisitions et des adjudications (BVML) depuis le 1^{er} janvier 2025. À la fin du mois de juin 2026, toutes les unités administratives de l'administration fédérale auront introduit cette solution.

Toutes les délégations actives, les adjudications, les contrats-cadres, les postes de contrat ou de commande seront alors migrés. Les départements et la Chancellerie fédérale doivent effectuer les nettoyages des données requis pour que toutes les données relatives aux marchés publics en cours soient migrées vers la nouvelle BVML. Le secteur Controlling des achats effectuera un contrôle permanent de la qualité des données et, au besoin, formulera des recommandations à l'intention des unités administratives.

Outre la qualité des données, il continuera de surveiller l'exhaustivité des données : en 2024, 96 % des paiements effectués pour des acquisitions étaient reliés à une commande dans la GCo. Les autres paiements non référencés sont dus pour la plupart à des acquisitions de faible montant (moins de 5000 francs). L'inscription des acquisitions dans la CGo n'est obligatoire qu'à partir de ce montant. Cette obligation s'applique également à la BVML.

La réforme des rapports à partir de l'année à venir (publication en 2026) signe l'arrêt de l'exploitation de la StatPA, premier instrument du controlling des achats destiné au Conseil fédéral. Entretemps, la base de données des contrats et des commandes est intégralement disponible, ce qui permet une réduction des instruments relatifs au controlling des achats. Le secteur Controlling des achats continuera à vérifier la saisie complète des acquisitions à l'aide de rapports financiers.

Lors de sa séance du 12 septembre 2025, le Conseil fédéral a défini la mesure suivante (voir également [annexe 8.10](#)) :

Objectif	Paramètre	Mesure
Qualité et exhaustivité des données	Nettoyage des données La qualité des données devra être confirmée par le domaine des acquisitions du programme SUPERB.	Elle doit être garantie avant l'introduction de la BVML, afin que toutes les données relatives aux marchés en cours soient migrées.

Les unités administratives du DDPS SG-DDPS, SEPOS, SRC, swisstopo, OFPP, OFSPO, OFCS et AS-Rens travaillent avec la nouvelle solution de gestion des acquisitions et des adjudications (BVML) depuis le 1^{er} janvier 2025. Elles ne sont pas concernées par la mesure.

8 Annexe 1 : Évaluations détaillées

8.1	Exhaustivité des données.....	30
8.1.1	Référencement dans la GCo : contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC	30
8.1.2	Référencement dans SAP : paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes connexes.....	31
8.2	Total par département	32
8.2.1	Paiements pour des acquisitions par département	32
8.2.2	Contrats de la GCo par département	33
8.3	Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition	34
8.3.1	Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP	34
8.3.2	Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA	35
8.4	Catégories et domaines d'acquisitions	36
8.4.1	Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition.....	36
8.4.2	Contrats par domaine d'acquisition	37
8.4.3	Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions	38
8.4.4	Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions	39
8.5	Procédure d'acquisition	40
8.5.1	Volume des adjudications dépassant le seuil OMC : par procédure d'adjudication	40
8.5.2	Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité	41
8.5.3	Contrats de la GCo par procédures d'acquisition.....	43
8.5.4	Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré	44
8.6	Analyse portant sur les fournisseurs.....	47
8.6.1	Paiements pour des acquisitions : les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition	47
8.6.2	Paiements pour des acquisitions : les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires	48
8.6.3	Répartition géographique des fournisseurs.....	49
8.7	Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2020 à 2023	50
8.8	Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions	51
8.8.1	Pondération moyenne des critères d'adjudication.....	51
8.8.2	Genre de prestation	51
8.8.3	Critères liés à la qualité dans les appels d'offres	52
8.8.4	Prise en compte des critères économiques d'un achat durable.....	52
8.8.5	Prise en compte des critères sociaux d'un achat durable	53
8.8.6	Prise en compte des critères écologiques d'un achat durable	53
8.8.7	Questions relatives à la promotion de l'innovation	55
8.8.8	Questions relatives à la compatibilité avec les soumissionnaires et les PME	56
8.9	Controlling des mesures.....	57
8.9.1	Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente.....	57
8.9.2	Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre.....	58
8.10	Mesures	58

8.1 Exhaustivité des données

8.1.1 Référencement dans la GCo : contrats et adjudications correspondantes supérieures au seuil OMC

Nombre de contrats/commandes en dessus de la valeur seuil OMC

Référence aux adjudications	2021	2022	2023	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	2024
Total	44 389	45 975	47 203	158	210	486	255	31 781	11 828	1 442	879	47 039
Référence à l'adjudication existante dans le système	42 562	44 964	46 417	158	210	485	255	31 182	11 475	1 442	879	46 086
Sans référence à l'adjudication	1 827	1 011	786	-	-	1	-	599	353	-	-	953
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	96%	98%	98%	100%	100%	100%	100%	98%	97%	100%	100%	98%

Volume total des contrats en dessus de la valeur seuil OMC en 1000 CHF

Référence aux adjudications	2021	2022	2023	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	2024
Total	4 138 647	13 577 338	4 848 754	37 725	122 079	99 947	380 932	1 474 511	915 919	143 805	1 746 267	4 921 186
Référence à l'adjudication existante dans le système	3 981 813	12 520 641	4 747 052	37 725	122 079	99 612	380 932	1 265 843	876 163	143 805	1 746 267	4 672 427
Sans référence à l'adjudication	156 834	1 056 698	101 702	-	-	335	-	208 668	39 756	-	-	248 759
Part "Référence à l'adjudication existante dans le système"	96%	92%	98%	100%	100%	100%	100%	86%	96%	100%	100%	95%

8.1.2 **Référencement dans SAP : paiements effectués pour des acquisitions et contrats ou commandes connexes**

	2021	2022	2023	2024								
Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF: référence au contrat	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total
Total	7 089 965	7 280 259	7 739 610	43 346	178 429	179 251	596 744	3 602 695	1 153 021	144 944	1 919 070	7 817 498
Référence au contrat existante	4 885 901	5 792 248	7 372 398	37 254	154 271	158 946	473 587	3 481 961	1 134 717	129 554	1 901 301	7 471 591
Pas de référence au contrat, catégorie "21.01 Construction de routes nationales, honoraires sans d'autres prestations de construction" et catégorie "21.02 Constructions de routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)". Les contrats d' investissements OFROU/FORTA ont été migrés du système TDCost vers le système GCO en août 2022. Dès 2023, les catégories 21.01 et 21.02 sont intégrées dans la somme "Pas de référence au contrat".	1 818 153	1 118 305	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pas de référence au contrat, catégorie 06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc. (saisie dans GCo compliquée par le grand nombre de très petites transactions)	35 344	58 624	66 763	2 306	6 764	3 146	20 703	20 847	5 891	5 218	4 893	69 769
Pas de référence au contrat, autres catégories	350 566	311 083	300 449	3 785	17 393	17 159	102 453	99 886	12 414	10 171	12 876	276 138
Part "référence au contrat existante"	69%	80%	95%	86%	86%	89%	79%	97%	98%	89%	99%	96%

8.2 Total par département

8.2.1 Paiements pour des acquisitions par département

Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF

Département	2021	2022	2023	2024
Parl, CF, ChF	42 426	42 420	45 738	43 346
DFAE	171 679	183 715	178 611	178 429
DFI	224 077	194 551	176 827	179 251
DFJP	292 989	386 659	590 455	596 744
DDPS	3 233 106	3 543 776	3 578 837	3 602 695
DFF	929 320	1 003 643	1 044 555	1 153 021
DEFR	145 637	138 129	134 678	144 944
DETEC	2 050 731	1 787 365	1 989 910	1 919 070
Total adm. féd.	7 089 965	7 280 259	7 739 610	7 817 498

Remarque :
Les chiffres de la StatPa ne peuvent pas être comparés à ceux du compte d'État. Outre que la collecte des données est régie par des principes différents (catégorisation, comptes et moment de la comptabilisation), l'affectation aux catégories d'acquisitions n'est pas uniforme.

8.2.2 Contrats de la GCo par département

Département	Nombre de contrats/commandes				Volume des contrats en 1000 CHF			
	2021	2022	2023	2024	2021	2022	2023	2024
Parl, CF, ChF	230	264	288	359	36 169	32 135	37 028	45 157
DFAE	3 017	2 562	2 347	2 241	182 623	207 212	226 264	171 247
DFI	3 081	3 191	3 175	2 757	176 690	155 615	180 632	145 513
DFJP	1 361	1 344	1 261	1 302	105 638	189 847	148 845	397 187
DDPS	84 175	82 212	81 106	79 505	3 164 226	10 374 664	2 356 048	1 861 294
DFF	53 280	54 296	54 713	55 735	1 005 073	1 038 244	1 043 716	1 157 085
DEFR	6 577	6 418	6 394	6 512	172 800	181 428	152 369	187 624
DETEC	1 774	4 237	4 091 ¹⁾	4 469	224 806	2 617 528	1 857 217	2 028 231
Total adm. féd.	153 495	154 524	153 375	152 880	5 068 024	14 796 674	6 002 119	5 993 339

¹⁾ Un contrat a été retiré a posteriori de la liste 2023 des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs après la publication du set de reporting concernant le controlling des achats pour l'année 2023 en raison d'une erreur de saisie. Afin de garantir la cohérence des données, ce contrat a également été exclu de la présente comparaison et des analyses aux chap. 8.4.2, 8.4.4, 8.5.3 et 8.5.4.

Au DETEC, les contrats relatifs aux projets de routes nationales de l'OFROU sont pris en compte depuis 2022.

Le nombre élevé de contrats au DFF et au DDPS s'explique par des marchés subséquents reposant sur des contrats, des contrats-cadres ou des adjudications (p. ex., commande d'articles destinés au stock ou livrés directement à des tiers).

L'évaluation ci-après montre les contrats 2024 selon leur durée et leur référence à un contrat-cadre ou à une adjudication (marchés subséquents) :

Durée	Nombre de contrats/commandes		Volume des contrats en 1000 CHF	
	Total	Part en %	Total	Part en %
inférieure à 1 an	129 887	85%	1 197 987	20%
1 à 4 ans	20 228	13%	2 994 849	50%
supérieure à 4 ans	2 158	1%	1 787 802	30%
illimitée	607	0%	12 701	0%
Total adm. féd.	152 880	100%	5 993 339	100%
Part des appels	37%		80%	

8.3 Compétence selon l'Org-OMP et délégations d'acquisition

8.3.1 Paiements pour des acquisitions selon la compétence définie dans l'Org-OMP

Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF													
	2021	2022	2023	2024									
responsabilité selon l'Org-OMP	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
armasuisse	2 908 201	3 268 480	3 311 514	110	9 430	5 233	13 207	3 227 083	37 803	10 781	6 241	3 309 887	42%
OFROU	1 885 501	1 613 350	1 817 994	-	-	-	-	-	-	-	1 748 648	1 748 648	22%
OFCL	1 362 976	1 479 841	1 439 351	30 755	29 243	63 248	114 416	178 830	1 064 987	48 143	54 312	1 583 934	20%
décentralisée	891 164	846 884	1 091 146	10 175	129 462	107 408	444 648	175 420	42 733	80 617	104 271	1 094 734	14%
CVC	42 123	71 704	79 606	2 306	10 294	3 363	24 473	21 362	7 498	5 402	5 598	80 296	1%
Total adm. féd.	7 089 965	7 280 259	7 739 610	43 346	178 429	179 251	596 744	3 602 695	1 153 021	144 944	1 919 070	7 817 498	100%

Remarque : les catégories d'acquisitions ont été affectées à un service d'achat central selon la compétence, c'est-à-dire indépendamment de l'unité administrative qui a exécuté le paiement. Certains contrats sont réalisés de manière centralisée, mais les paiements sont décentralisés.

8.3.2 Délégations d'armasuisse, de l'OFCL et de la CA

Nombre de délégations	2021	2022	2023	échues en 2023	renouvelées en 2024	attribuées en 2024	2024
armasuisse	63	57	61	13	-	3	51
Délégations sous la valeur seuil	17	17	18	1	-	1	18
Délégations de projets	46	40	43	12	-	2 ¹⁾	33
OFCL	67	69	68	6	5	3	65
Délégations sous la valeur seuil	44	43	41	1	5	1	41
Délégations de projets	23	26	27	5	-	2 ²⁾	24
CA	3	3	3	1	-	-	2
Délégations dans le domaine de la sécurité	3	3	3	1 ³⁾	-	-	2
Total	133	129	132	20	5	6	118

- 1) Une délégation liée à un projet pour les années 2021 à 2023 a été saisie par erreur comme « échue ».
- 2) Une délégation liée à un projet pour les années 2021 à 2023 a été saisie par erreur comme « échue ».
- 3) Une délégation dans le domaine de la sécurité est échue avec l'entrée en vigueur de l'Org-OMP intégralement révisée (depuis le 1^{er} juillet 2024).

Paielements pour des acquisitions en 1 000 CHF

Volume délégué par armasuisse et par l'OFCL	2021	Parts	2022	Parts	2023	Parts	2024	Parts
Volume délégué par armasuisse (estimé dans 51 accords, moyenne annuelle)	188 507	6%	177 552	5%	171 550	5%	161 210	5%
Volume non délégué par armasuisse (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	2 719 694	94%	3 090 928	95%	3 139 963	95%	3 177 706	95%
Domaine de compétence d'armasuisse	2 908 201	100%	3 268 480	100%	3 311 514	100%	3 338 916	100%
Volume délégué par l'OFCL (estimé dans 65 accords, moyenne annuelle)	148 999	11%	152 426	10%	150 335	10%	153 982	12%
Volume non délégué par l'OFCL (Volume StatPA dans le domaine de compétence moins volume délégué)	1 213 977	89%	1 327 415	90%	1 289 016	90%	1 112 067	88%
Domaine de compétence de l'OFCL	1 362 976	100%	1 479 841	100%	1 439 351	100%	1 266 049	100%

Le volume annuel des deux délégations de la CA n'est pas spécifié (domaine de la sécurité). Elles n'apparaissent donc pas dans l'évaluation ci-dessus.

8.4 Catégories et domaines d'acquisitions

8.4.1 Paiements pour des acquisitions par domaine d'acquisition

Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF	2021	2022	2023	2024										
Domaine d'acquisition	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part	
Construction	2 800 648	2 528 490	2 764 941	3	7 366	561	12 006	634 764	349 441	816	1 724 623	2 729 581	35%	
Marchandises	1 895 105	2 323 282	2 282 532	1 219	6 253	8 321	25 725	2 055 883	131 738	16 019	14 113	2 259 271	29%	
TIC	1 401 264	1 325 194	1 499 753	29 925	20 891	57 881	99 707	695 120	611 961	46 173	71 408	1 633 067	21%	
Services (TIC et conseil excl.)	817 736	922 595	1 008 642	11 049	135 750	86 717	454 648	160 205	49 449	66 301	55 595	1 019 713	13%	
Conseil	175 212	180 699	183 741	1 149	8 169	25 771	4 658	56 722	10 432	15 635	53 331	175 867	2%	
Total	7 089 965	7 280 259	7 739 610	43 346	178 429	179 251	596 744	3 602 695	1 153 021	144 944	1 919 070	7 817 498	100%	

Les domaines d'acquisition comprennent les catégories suivantes :

- Construction 19, 20 et 21
- Marchandises 1 à 5, 7 à 13 et 22
- TIC 15, 16, 18.02, 18.06 et 21.03
- Services 6, 14, 17, 18.04, 18.05, 18.07, 18.09, 18.11, 18.12 et 18.13
- Conseil 18.01, 18.03, 18.08 et 18.10

8.4.2 Contrats par domaine d'acquisition

Volume des contrats en 1000 CHF	2021	2022	2023	2024										
Domaine d'acquisition	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part	
Construction	866 821	3 330 588	2 463 862	-	7 692	71	-	429 606	304 102	393	1 805 116	2 546 980	42%	
TIC	1 650 652	1 170 446	1 290 335	31 814	17 665	61 525	85 264	389 959	619 278	81 215	108 912	1 395 632	23%	
Marchandises	1 758 954	9 332 040	1 530 308	426	7 558	4 284	1 064	901 000	139 980	12 597	15 905	1 082 814	18%	
Services (TIC et conseil excl.)	537 547	690 211	510 832	11 142	122 286	54 182	303 440	108 542	49 756	65 715	40 775	755 837	13%	
Conseil	222 142	243 209	174 373	1 749	13 414	24 751	5 759	32 187	17 937	26 438	54 760	176 996	3%	
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)	31 909	30 179	32 407	26	2 632	700	1 660	-	26 032	1 266	2 764	35 081	1%	
Total adm. féd.	5 068 024	14 796 674	6 002 119	45 157	171 247	145 513	397 187	1 861 294	1 157 085	187 624	2 028 231	5 993 339	100%	

Les domaines d'acquisition comprennent les catégories suivantes :

- Construction 19, 20 et 21
- Marchandises 1 à 5, 7 à 13 et 22
- TIC 15, 16, 18.02, 18.06 et 21.03
- Services 6, 14, 17, 18.04, 18.05, 18.07, 18.09, 18.11, 18.12 et 18.13
- Conseil 18.01, 18.03, 18.08 et 18.10

8.4.3 Paiements pour des acquisitions par catégorie d'acquisitions

Paiements pour des acquisitions en 1000 CHF													
	2021	2022	2023	2024									
Catégorie d'acquisitions	Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
01.00 Denrées alimentaires et boisson	15 570	23 198	27 465	52	48	202	9 345	15 473	549	464	13	26 146	0,3%
02.01 Textiles	12 335	12 359	23 336	-	126	8	416	28 836	56	3	-	29 445	0,4%
02.02 Vêtements	114 435	75 961	86 534	45	33	21	776	134 012	2 386	469	42	137 783	1,8%
03.01 Combustibles	53 096	83 647	96 876	8	-	21	280	87 493	1 301	74	123	89 299	1,1%
03.02 Produits chimiques	10 114	10 333	9 033	-	-	1 217	8	4 832	26	2 170	1	8 253	0,1%
04.01 Armes, munitions, explosifs	206 934	185 626	281 833	-	-	-	25	296 399	33	-	-	296 456	3,8%
04.02 Machines et appareils	214 922	193 117	165 935	-	673	1 921	138	172 636	2 398	1 275	1 241	180 281	2,3%
05.00 Produits médicaux et pharmaceutiques	544 518	767 792	384 934	-	247	1 394	1 532	115 224	957	4 203	2	123 558	1,6%
06.01 Services de transport de biens et de marchandises	23 895	28 378	27 447	5	8 216	406	135	24 031	754	4	158	33 710	0,4%
06.02 Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc.	42 123	71 704	79 606	2 306	10 294	3 363	24 473	21 362	7 498	5 402	5 598	80 296	1,0%
07.01 Véhicules	361 132	347 557	547 204	-	75	20	451	607 102	6 518	397	970	615 532	7,9%
07.02 Groupes électrogènes	12 215	16 947	19 911	-	12	24	-	16 763	-	-	-	16 799	0,2%
07.03 Autres véhicules et moyens de transport	668	1 336	1 697	-	-	-	-	5 994	9	1 674	-	7 678	0,1%
07.04 Locomotives et matériel roulant	3 800	3 697	1 303	-	-	-	-	1 047	-	-	-	1 047	0,0%
07.05 Systèmes aéronautiques	186 462	408 666	437 729	-	-	-	-	545 391	-	49	2 769	548 209	7,0%
08.00 Biens et services de sport et de détente	4 654	5 527	6 139	-	-	-	24	6 311	67	-	-	6 403	0,1%
09.01 Publications, y compris prestations d'agences	37 856	44 096	52 166	238	377	109	23	1 626	40 346	229	6 352	49 301	0,6%
09.02 Documents de sécurité	15 090	40 938	31 795	-	-	-	-	0	25 931	-	280	26 212	0,3%
10.00 Bureautique	10 620	11 009	12 992	152	306	395	3	628	9 199	14	15	10 711	0,1%
11.00 Appareils d'impression	8 606	8 456	9 701	30	6	-	16	-	7 740	-	5	7 799	0,1%
12.01 Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile	26 463	23 009	31 075	41	11	46	253	2 837	13 116	68	8	16 380	0,2%
13.00 Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général	9 105	10 595	9 259	6	38	36	5	595	10 749	28	8	11 465	0,1%
14.01 Services postaux	26 983	27 675	27 872	358	159	2 540	2 458	2 159	18 573	817	1 063	28 127	0,4%
14.02 Services de courrier	1 402	1 919	1 322	-	1 245	1	40	29	126	52	-	1 492	0,0%
15.01 Matériel informatique	89 509	109 426	119 518	514	5 924	1 698	12 824	24 543	72 547	2 726	1 911	122 687	1,6%
15.02 Logiciels et licences	115 145	145 036	148 312	1 791	1 661	2 773	6 261	6 701	145 791	3 412	2 784	171 173	2,2%
15.03 Télécommunication	31 403	28 650	36 895	46	949	420	610	41	27 639	22	515	30 242	0,4%
15.04 Maintenance de logiciels et de matériel informatique	54 464	31 682	21 056	3	-	189	582	5 607	8 097	1 203	3 594	19 276	0,2%
16.01 Systèmes militaires d'exploration et d'évaluation	272 245	208 375	268 374	-	-	-	-	273 126	17	-	241	273 384	3,5%
16.02 Systèmes militaires de conduite et d'informatique - militaires	159 211	101 748	177 439	-	-	-	-	170 227	22 732	-	681	193 640	2,5%
16.03 Systèmes militaires de formation (simulateurs)	80 396	34 177	62 611	-	-	-	79	43 087	-	-	-	43 166	0,6%
16.04 Logiciels pour Systèmes militaires, y compris licences	57 097	49 978	39 346	-	-	-	-	37 834	-	-	-	37 834	0,5%
17.01 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil	3 476	2 865	3 453	-	89	1 680	23	119	678	-	119	2 708	0,0%
17.02 Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire	51 816	175 205	8 475	-	-	-	-	6 518	-	-	-	6 518	0,1%
18.01 Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC	102 083	107 336	106 326	611	4 718	16 450	1 642	30 107	6 000	4 000	38 452	101 980	1,3%
18.02 Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services	492 858	583 490	594 616	27 571	12 357	52 749	78 547	130 159	330 081	38 673	37 173	707 309	9,0%
18.03 Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching	32 619	37 952	42 793	153	1 369	2 243	1 366	25 925	2 744	1 541	3 459	38 800	0,5%
18.04 Travail d'information	58 496	27 051	17 472	5	1 120	7 686	36	850	94	629	3 370	13 790	0,2%
18.05 Services linguistiques et de traduction	17 001	15 103	27 171	494	495	2 934	20 177	1 908	1 736	1 204	2 358	31 307	0,4%
18.06 Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC	35 415	18 639	18 269	-	-	53	804	3 795	5 058	137	10	9 857	0,1%
18.07 Location de services et personnel temporaire hors du domaine des TIC	32 752	46 923	38 856	21	274	17 466	4 176	2 292	2 241	434	282	27 186	0,3%
18.08 Conseil dans le domaine politique	5 786	3 965	3 706	12	955	530	305	-	125	382	1 153	3 463	0,0%
18.09 Recherche, recherche sur mandat	44 459	40 520	38 904	-	176	12 098	559	21 878	92	1 209	5 700	41 712	0,5%
18.10 Rapports d'experts, avis juridiques	34 723	31 445	30 917	373	1 126	6 547	1 346	690	1 564	9 712	10 267	31 624	0,4%
18.11 Formation et perfectionnement	36 195	37 251	39 559	791	1 042	2 068	1 223	18 959	8 131	7 103	3 406	42 722	0,5%
18.12 Services divers de l'administration publique	335 837	311 061	564 270	7 070	11 002	36 473	401 129	60 099	9 525	24 426	33 540	583 265	7,5%
18.13 Mise en oeuvre et suivi de projets dans le domaine de la coopération internationale	143 302	136 940	134 236	-	101 638	0	219	-	-	25 022	-	126 879	1,6%
19.01 Constructions civiles, honoraires	39 685	36 802	42 624	-	57	18	75	-	48 188	(9)	-	48 329	0,6%
19.02 Constructions civiles, travaux de construction	176 177	166 760	163 878	-	7 128	-	-	17	181 029	-	418	188 591	2,4%
19.03 Constructions civiles, locations	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
19.04 Constructions civiles, exploitation et maintenance	190 122	190 712	115 870	3	181	543	11 931	2	120 224	825	58	133 767	1,7%
20.01 Constructions militaires, honoraires	94 357	87 584	109 114	-	-	-	-	98 833	-	-	-	98 833	1,3%
20.02 Constructions militaires, travaux de construction	361 220	398 513	409 346	-	-	-	-	385 265	-	-	-	385 265	4,9%
20.03 Constructions militaires, locations	-	-	-	-	-	-	-	91	-	-	-	91	0,0%
20.04 Constructions militaires, exploitation des immeubles	67 106	48 761	119 433	-	-	-	-	150 557	-	-	-	150 557	1,9%
21.01 Constructions de routes nationales, honoraires	1 650	43 734	210 212	-	-	-	-	-	-	-	286 728	286 728	3,7%
21.02 Constructions de routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)	1 818 179	1 526 267	1 592 716	-	-	-	-	-	-	-	1 436 466	1 436 466	18,4%
21.03 TIC pour les parties intégrantes des routes nationales	13 520	13 994	13 318	-	-	-	-	-	-	-	24 500	24 500	0,3%
21.04 Construction des routes nationales, exploitation et entretien	52 152	29 355	1 748	-	-	-	-	-	-	-	954	954	0,0%
22.00 Biens destinés à des domaines d'application particuliers	46 509	49 417	45 614	646	4 301	2 909	12 431	12 682	10 355	4 904	2 285	50 513	0,6%
Total	7 089 965	7 280 259	7 739 610	43 346	178 429	179 251	596 744	3 602 695	1 153 021	144 944	1 919 070	7 817 498	100,0%

8.4.4 Contrats de la GCo par catégorie d'acquisitions

Volume des contrats en 1000 CHF

Volume des contrats en 1000 CHF			2021	2022	2023	2024									
Catégorie d'acquisitions			Total	Total	Total	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total	Part
01.00	Denrées alimentaires et boisson		10 126	10 276	12 629	-	18	99	24	9 939	26	474	-	10 579	0,2%
02.01	Textiles		15 970	28 628	25 709	-	102	-	101	21 780	61	-	-	22 044	0,4%
02.02	Vêtements		151 611	86 552	60 378	-	196	12	280	71 283	8 477	53	5	80 306	1,3%
03.01	Combustibles		48 094	74 438	92 666	-	151	-	0	92 751	72	141	-	93 115	1,6%
03.02	Produits chimiques		9 205	9 600	11 362	-	430	1 270	6	4 445	29	1 496	-	7 676	0,1%
04.01	Armes, munitions, explosifs		224 827	255 292	206 925	-	-	-	23	185 128	195	-	-	185 347	3,1%
04.02	Machines et appareils		152 474	115 338	82 716	-	2 913	1 044	165	108 569	1 252	1 536	1 316	116 795	1,9%
05.00	Produits médicaux et pharmaceutiques		619 402	866 133	54 603	-	312	752	15	31 685	1 026	4 426	-	38 215	0,6%
06.01	Services de transport de biens et de marchandises		10 529	15 835	15 030	-	7 726	199	0	13 859	744	6	-	22 535	0,4%
06.02	Services en lien avec le transport de personnes, l'hôtellerie, etc.		12 506	8 767	16 954	-	4 436	264	77 695	386	5 464	359	3 984	92 587	1,5%
07.01	Véhicules		198 209	555 957	335 076	-	506	6	166	305 297	6 401	240	23	312 638	5,2%
07.02	Groupes électrogènes		11 797	42 494	10 502	-	202	1	-	9 240	-	-	-	9 443	0,2%
07.03	Autres véhicules et moyens de transport		754	1 119	2 281	-	-	-	-	8 436	9	1 116	-	9 561	0,2%
07.04	Locomotives et matériel roulant		7 564	708	624	-	-	-	-	873	-	-	-	873	0,0%
07.05	Systèmes aéronautiques		158 485	7 110 109	349 267	-	-	-	-	35 355	-	446	64	35 865	0,6%
08.00	Biens et services de sport et de détente		4 657	6 415	6 942	-	-	-	20	5 489	158	-	-	5 667	0,1%
09.01	Publications, y compris prestations d'agences		47 825	43 031	169 198	105	571	24	28	425	38 138	37	14 361	53 689	0,9%
09.02	Documents de sécurité		16 127	47 581	27 201	-	-	-	-	0	32 820	-	-	32 821	0,5%
10.00	Bureautique		10 811	11 169	11 950	256	-	321	0	162	9 431	-	-	10 171	0,2%
11.00	Appareils d'impression		11 496	11 496	11 566	21	108	-	50	-	11 319	-	-	11 498	0,2%
12.01	Equipements de bureau et d'aménagement des locaux pour l'administration civile		27 421	24 088	32 860	-	46	5	100	2 908	12 498	41	41	15 639	0,3%
13.00	Matériel de bureau y compris consommables et matériel du service domestique en général		9 419	12 083	9 784	6	-	3	-	1 006	10 232	13	-	11 261	0,2%
14.01	Services postaux		17 554	13 347	20 721	-	18	-	-	307	14 263	348	-	14 935	0,2%
14.02	Services de courrier		171	6 170	66	-	857	-	-	-	0	3	-	860	0,0%
15.01	Matériel informatique		76 939	102 003	93 742	464	1 069	5 330	7 075	24 831	36 323	17 929	3 000	96 021	1,6%
15.02	Logiciels et licences		201 423	101 943	107 842	2 372	1 199	3 050	4 836	13 246	84 186	3 731	5 304	117 925	2,0%
15.03	Télécommunication		20 332	6 721	19 990	-	871	1	214	52	4 528	-	-	5 666	0,1%
15.04	Maintenance de logiciels et de matériel informatique		13 692	11 959	10 241	-	-	274	45	3 225	-	-	60	3 603	0,1%
16.01	Systèmes militaires d'exploration et d'évaluation		244 689	164 942	149 516	-	-	-	-	124 336	-	-	200	124 536	2,1%
16.02	Systèmes militaires de conduite et d'informatique - militaires		114 322	39 382	116 587	-	-	-	0	59 536	27 724	-	-	87 260	1,5%
16.03	Systèmes militaires de formation (simulateurs)		120 753	34 051	24 110	-	-	-	-	60 253	-	-	-	60 253	1,0%
16.04	Logiciels pour Systèmes militaires, y compris licences		108 530	20 791	18 014	-	-	-	-	24 956	-	-	-	24 956	0,4%
17.01	Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine civil		2 370	2 552	1 287	6	66	66	-	69	625	-	71	903	0,0%
17.02	Service destiné à l'exploitation et à l'entretien de biens, domaine militaire		71 236	186 906	13 529	-	-	-	-	4 969	-	-	-	4 969	0,1%
18.01	Services généraux de conseil et d'appui dans le domaine de compétence, hors du domaine des TIC		149 009	172 914	110 677	433	6 909	20 140	2 303	24 955	14 707	15 578	46 123	131 148	2,2%
18.02	Services informatiques dans le domaine des TIC, hors location de services		713 143	655 181	707 780	28 977	14 525	52 871	71 897	78 128	462 923	58 827	50 665	818 814	13,7%
18.03	Services de gestion et d'organisation, y compris assistance et coaching		35 484	36 337	29 909	1 061	2 866	1 201	1 930	6 830	2 545	3 346	3 022	22 801	0,4%
18.04	Travail d'information		48 630	25 263	6 713	14	1 182	1 168	62	479	92	9 329	743	13 066	0,2%
18.05	Services linguistiques et de traduction		9 668	13 218	9 838	724	552	8 170	1 092	2 352	880	1 504	5 265	20 540	0,3%
18.06	Location de services et personnel temporaire dans le domaine des TIC		28 870	20 576	9 510	-	-	-	1 197	1 397	3 594	728	-	6 915	0,1%
18.07	Location de services et personnel temporaire hors du domaine des TIC		11 954	15 471	33 069	3	42	6 712	568	142	719	692	2 354	11 233	0,2%
18.08	Conseil dans le domaine politique		3 818	3 112	4 044	-	1 746	363	322	-	-	99	317	2 847	0,0%
18.09	Recherche, recherche sur mandat		42 438	38 860	34 887	-	389	9 143	874	23 489	131	1 434	7 415	42 875	0,7%
18.10	Rapports d'experts, avis juridiques		33 831	30 847	29 743	256	1 894	3 047	1 204	402	685	7 414	5 298	20 200	0,3%
18.11	Formation et perfectionnement		35 615	21 741	30 035	41	1 165	499	333	5 820	15 194	428	1 292	24 773	0,4%
18.12	Services divers de l'administration publique		157 545	202 003	172 109	10 355	19 879	27 961	222 655	56 670	11 644	21 411	19 650	390 224	6,5%
18.13	Mise en oeuvre et suivi de projets dans le domaine de la coopération internationale		117 329	140 079	156 594	-	85 974	-	161	-	-	30 202	-	116 337	1,9%
19.01	Constructions civiles, honoraires		40 753	49 245	33 914	-	112	-	-	-	47 266	-	-	47 378	0,8%
19.02	Constructions civiles, travaux de construction		120 206	213 474	193 799	-	4 557	-	-	-	104 733	-	517	109 807	1,8%
19.04	Constructions civiles, exploitation et maintenance		125 179	123 993	117 516	-	3 023	71	-	-	152 103	393	9	155 599	2,6%
20.01	Constructions militaires, honoraires		69 569	96 543	72 852	-	-	-	-	80 318	-	-	-	80 318	1,3%
20.02	Constructions militaires, travaux de construction		465 619	389 444	389 722	-	-	-	-	241 834	-	-	-	241 834	4,0%
20.04	Constructions militaires, exploitation des immeubles		44 152	27 357	101 722	-	-	-	-	107 454	-	-	-	107 454	1,8%
21.01	Construction des routes nationales, honoraires		1 343	422 222	474 556	-	-	-	-	-	-	-	463 560	463 560	7,7%
21.02	Construction des routes nationales, travaux de construction (contrats d'entreprise)		-	2 003 711	1 079 300	-	-	-	-	-	-	-	1 341 005	1 341 005	22,4%
21.03	TIC pour les parties intégrantes des routes nationales		7 958	12 896	33 003	-	-	-	-	-	-	-	49 684	49 684	0,8%
21.04	Construction des routes nationales, exploitation et entretien		-	4 599	483	-	-	-	-	-	-	-	26	26	0,0%
22.00	Biens destinés à des domaines d'application particuliers		22 680	19 513	16 049	38	2 003	747	85	6 230	7 836	2 579	96	19 613	0,3%
#	Pas attribué ¹⁾		0	23	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0%
Contrats dans plusieurs catégories (plafond des coûts pour l'entier du contrat)			31 909	30 179	32 407	26	2 632	700	1 660	-	26 032	1 266	2 764	35 081	0,6%
Total adm. féd.			5 068 024	14 796 674	6 002 119	45 157	171 247	145 513	397 187	1 861 294	1 157 085	187 624	2 028 231	5 993 339	100,0%

¹⁾ Les données figurent dans le système, mais elles n'avaient pas encore été attribuées à une catégorie au moment de l'évaluation en raison de la complexité technique de cette dernière.

8.5 Procédure d'acquisition

8.5.1 Volume des adjudications dépassant le seuil OMC : par procédure d'adjudication

Adjudications en dessus de la valeur seuil OMC	Nombre					Volume en 1000 CHF				
	2021	2022	2023	2024	Part 2024	2021	2022	2023	2024	Part 2024
Total adm. féd.	1 122	1 042	998	981	100%	7 135 872	14 927 689	6 391 505	6 374 456	100%
Procédure ouverte	631	582	603	583	59%	3 269 917	3 796 604	4 390 726	4 792 888	75%
Procédure sélective	25	24	25	11	1%	1 345 416	566 353	540 244	220 865	3%
Procédure sur invitation ¹⁾	50	27	20	17	2%	395 971	8 273 321	470 251	131 095	2%
Procédure de gré à gré	416	409	350	370	38%	2 124 568	2 291 411	990 284	1 229 608	19%
Parl, CF, ChF	4	4	5	6	100%	5 919	5 302	37 011	16 168	100%
Procédure ouverte	1	2	3	3	50%	4 500	2 388	27 328	8 647	53%
Procédure de gré à gré	3	2	2	3	50%	1 419	2 914	9 683	7 521	47%
DFAE	68	81	80	64	100%	136 998	150 724	144 176	97 287	100%
Procédure ouverte	25	39	25	20	31%	64 855	78 899	53 026	38 368	39%
Procédure sélective	2	4	6	-	-	9 170	14 578	6 022	-	-
Procédure sur invitation	-	-	-	4	6%	-	-	-	5 457	6%
Procédure de gré à gré	41	38	49	40	63%	62 972	57 247	85 128	53 461	55%
DFI	35	35	31	19	100%	75 675	67 491	149 413	98 491	100%
Procédure ouverte	12	13	14	11	58%	14 484	43 062	126 711	93 842	95%
Procédure de gré à gré	23	22	17	8	42%	61 191	24 428	22 703	4 649	5%
DFJP	14	2	11	6	100%	56 950	4 414	17 342	279 291	100%
Procédure ouverte	9	-	3	3	50%	46 143	-	8 977	249 947	89%
Procédure de gré à gré	5	2	8	3	50%	10 807	4 414	8 365	29 345	11%
DDPS	322	277	251	237	100%	3 589 233	10 315 134	2 208 464	2 023 919	100%
Procédure ouverte	119	86	122	98	41%	529 010	461 045	899 875	1 189 550	59%
Procédure sélective	12	10	10	7	3%	1 301 488	74 129	438 776	214 076	11%
Procédure sur invitation	50	27	20	13	5%	395 971	8 273 321	470 251	125 637	6%
Procédure de gré à gré	141	154	99	119	50%	1 362 765	1 506 639	399 562	494 656	24%
DFF	215	214	212	176	100%	1 373 617	1 941 688	1 914 152	1 875 616	100%
Procédure ouverte	111	120	143	107	61%	916 153	953 205	1 514 391	1 410 005	75%
Procédure sélective	6	8	7	3	2%	17 689	443 255	93 224	6 305	0%
Procédure de gré à gré	98	86	62	66	38%	439 775	545 227	306 538	459 306	24%
DEFR	19	15	14	14	100%	53 084	44 611	48 524	40 629	100%
Procédure ouverte	13	14	12	13	93%	38 283	42 391	43 400	30 566	75%
Procédure de gré à gré	6	1	2	1	7%	14 801	2 221	5 124	10 063	25%
DETEC	445	414	394	459	100%	1 844 397	2 398 325	1 872 421	1 943 055	100%
Procédure ouverte	341	308	281	328	71%	1 656 490	2 215 614	1 717 018	1 771 964	91%
Procédure sélective	5	2	2	1	0%	17 069	34 390	2 222	484	0%
Procédure de gré à gré	99	104	111	130	28%	170 839	148 321	153 181	170 607	9%

¹⁾ La procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC est autorisée pour des acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.2 Adjudications de gré à gré dépassant le seuil OMC : assurance qualité

Assurance de la qualité des adjudications de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	2021			2022			2023			2024		
	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
Total adm. féd.												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	416	416	100%	409	409	100%	350	350	100%	369	370	100%
Réflexions économiques documentées ?	414	416	100%	408	409	100%	348	350	99%	370	370	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	412	416	99%	405	409	99%	349	350	100%	370	370	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	411	416	99%	407	409	100%	348	350	99%	370	370	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ? ¹⁾	273	416	66%	274	409	67%	247	350	71%	280	370	76%
Parl, CF, ChF												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	3	3	100%	2	2	100%	2	2	100%	3	3	100%
Réflexions économiques documentées ?	2	3	67%	1	2	50%	1	2	50%	3	3	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	3	3	100%	2	2	100%	2	2	100%	3	3	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	-	3	0%	1	2	50%	2	2	100%	3	3	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	3	3	100%	2	2	100%	2	2	100%	3	3	100%
DFAE												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%	40	40	100%
Réflexions économiques documentées ?	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%	40	40	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%	40	40	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	41	41	100%	38	38	100%	49	49	100%	40	40	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	4	41	10%	2	38	5%	5	49	10%	11	40	28%
DFI												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	23	23	100%	22	22	100%	17	17	100%	8	8	100%
Réflexions économiques documentées ?	23	23	100%	22	22	100%	17	17	100%	8	8	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	22	23	96%	22	22	100%	17	17	100%	8	8	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	23	23	100%	21	22	95%	16	17	94%	8	8	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	14	23	61%	17	22	77%	15	17	88%	8	8	100%

¹⁾ Toutes les adjudications d'un montant supérieur à la valeur seuil OMC doivent être publiées sur simap.ch, à l'exception des adjudications de gré à gré indiquées à l'annexe 5, ch. 1, let. c (l'acquisition d'armes, de munitions, de matériel de guerre ou, si elles sont indispensables à des fins de défense et de sécurité, d'autres fournitures, de services, de travaux de construction, de travaux de recherche ou de développement) et let. d, LMP (les marchés publics passés dans le cadre de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine, à moins qu'ils ne soient exclus du champ d'application de la présente loi).

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2024 – Adm. féd.

	2021			2022			2023			2024		
Assurance de la qualité des adjudications de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"	Nombre d'adjudications avec "Oui"	Nombre d'adjudications total	Part de "oui"
DFJP												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%	3	3	100%
Réflexions économiques documentées ?	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%	3	3	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%	3	3	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%	3	3	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ? ¹⁾	5	5	100%	2	2	100%	8	8	100%	3	3	100%
DDPS												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	141	141	100%	154	154	100%	99	99	100%	119	119	100%
Réflexions économiques documentées ?	140	141	99%	154	154	100%	98	99	99%	119	119	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	140	141	99%	150	154	97%	98	99	99%	119	119	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	140	141	99%	154	154	100%	98	99	99%	119	119	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	52	141	37%	65	154	42%	44	99	44%	59	119	50%
DFF												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	98	98	100%	86	86	100%	62	62	100%	65	66	98%
Réflexions économiques documentées ?	98	98	100%	86	86	100%	62	62	100%	66	66	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	97	98	99%	86	86	100%	62	62	100%	66	66	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	98	98	100%	86	86	100%	62	62	100%	66	66	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	96	98	98%	85	86	99%	62	62	100%	66	66	100%
DEFR												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	6	6	100%	1	1	100%	2	2	100%	1	1	100%
Réflexions économiques documentées ?	6	6	100%	1	1	100%	2	2	100%	1	1	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	5	6	83%	1	1	100%	2	2	100%	1	1	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	5	6	83%	1	1	100%	2	2	100%	1	1	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	3	6	50%	1	1	100%	-	2	0%	-	1	0%
DETEC												
Volume des prestations resp. cahier des charges défini ?	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%	130	130	100%
Réflexions économiques documentées ?	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%	130	130	100%
Procédure de gré à gré motivée par écrit ?	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%	130	130	100%
Motifs invoqués examinés et documentés d'un point de vue juridique ?	99	99	100%	104	104	100%	111	111	100%	130	130	100%
Adjudication publiée sur SIMAP ?	96	99	97%	100	104	96%	111	111	100%	130	130	100%

1) Toutes les adjudications d'un montant supérieur à la valeur seuil OMC doivent être publiées sur simap.ch, à l'exception des adjudications de gré à gré indiquées à l'annexe 5, ch. 1, let. c (l'acquisition d'armes, de munitions, de matériel de guerre ou, si elles sont indispensables à des fins de défense et de sécurité, d'autres fournitures, de services, de travaux de construction, de travaux de recherche ou de développement) et let. d, LMP (les marchés publics passés dans le cadre de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine, à moins qu'ils ne soient exclus du champ d'application de la présente loi).

8.5.3 Contrats de la GCo par procédures d'acquisition

Procédure d'adjudication	2021			2022			2023			2024		
	Volume des contrats	Part		Volume des contrats	Part		Volume des contrats	Part		Volume des contrats	Part	
Total adm. féd.	5 068 024	100%		14 796 674	100%		6 002 119	100%		5 993 339	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC (ouverte, sélective, invitation ¹⁾)	2 265 562	45%		11 256 463	76%		3 736 238	62%		3 755 524	63%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	1 873 085	37%		2 320 876	16%		1 112 517	19%		1 165 662	19%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC (invitation, exceptionnellement ouverte ou sélective)	204 846	4%		293 094	2%		267 869	4%		199 294	3%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	724 530	14%		926 242	6%		885 495	15%		872 860	15%	
Parl, CF, ChF	36 169	100%		32 135	100%		37 028	100%		45 157	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	25 866	72%		20 713	64%		23 559	64%		22 823	51%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	4 659	13%		4 558	14%		6 497	18%		14 902	33%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	1 070	3%		571	2%		342	1%		633	1%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	4 575	13%		6 294	20%		6 630	18%		6 799	15%	
DFAE	182 623	100%		207 212	100%		226 264	100%		171 247	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	70 040	38%		102 317	49%		99 848	44%		74 117	43%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	59 861	33%		53 737	26%		76 718	34%		47 962	28%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	12 336	7%		11 580	6%		12 991	6%		13 565	8%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	40 386	22%		39 577	19%		36 707	16%		35 604	21%	
DFI	176 690	100%		155 615	100%		180 632	100%		145 513	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	59 768	34%		63 271	41%		96 493	53%		83 543	57%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	60 823	34%		39 572	25%		31 330	17%		16 404	11%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	11 770	7%		12 009	8%		12 805	7%		9 014	6%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	44 329	25%		40 763	26%		40 003	22%		36 552	25%	
DFJP	105 638	100%		189 847	100%		148 845	100%		397 187	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	79 767	76%		150 255	79%		116 955	79%		369 421	93%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	10 280	10%		22 018	12%		13 698	9%		11 511	3%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	2 175	2%		1 570	1%		3 293	2%		2 144	1%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	13 416	13%		16 003	8%		14 900	10%		14 111	4%	
DDPS	3 164 226	100%		10 374 664	100%		2 356 048	100%		1 861 294	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	1 278 926	40%		7 957 693	77%		1 112 032	47%		744 154	40%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	1 419 795	45%		1 895 224	18%		734 551	31%		730 357	39%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	105 529	3%		134 505	1%		129 603	6%		53 426	3%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	359 977	11%		387 243	4%		379 863	16%		333 358	18%	
DFF	1 005 073	100%		1 038 244	100%		1 043 716	100%		1 157 085	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	498 468	50%		546 484	53%		610 309	58%		661 572	57%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	270 955	27%		216 985	21%		188 202	18%		254 347	22%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	55 459	6%		80 813	8%		61 660	6%		52 201	5%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	180 191	18%		193 962	19%		183 545	18%		188 965	16%	
DEFR	172 800	100%		181 428	100%		152 369	100%		187 624	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	101 725	59%		135 803	75%		93 146	61%		102 421	55%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	29 043	17%		4 249	2%		19 316	13%		41 384	22%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	7 045	4%		6 856	4%		6 532	4%		6 331	3%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	34 988	20%		34 520	19%		33 375	22%		37 488	20%	
DETEC	224 806	100%		2 617 528	100%		1 857 217	100%		2 028 231	100%	
Procédure concurrentielle en dessus de la valeur seuil OMC	151 004	67%		2 279 927	87%		1 583 896	85%		1 697 472	84%	
Procédure de gré à gré en dessus de la valeur seuil OMC	17 669	8%		84 532	3%		42 206	2%		48 795	2%	
Procédure concurrentielle en dessous de la valeur seuil OMC	9 464	4%		45 190	2%		40 642	2%		61 980	3%	
Procédure de gré à gré en dessous de la valeur seuil OMC	46 669	21%		207 879	8%		190 473	10%		219 985	11%	

¹⁾ La procédure sur invitation qui dépasse la valeur seuil OMC est autorisée pour des acquisitions indispensables à des fins de défense ou de sécurité.

8.5.4 Contrats de la GCo selon la justification des procédures de gré à gré

Justification des procédures de gré à gré	2021		2022		2023		2024	
	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Total adm. féd.	2 597 615	100,0%	3 247 117	100,0%	1 998 012	100,0%	2 038 522	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	18 207	0,7%	61 335	1,9%	39 837	2,0%	22 568	1,1%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	2 176	0,1%	1 913	0,1%	2 202	0,1%	16	0,0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	556 551	21,4%	572 434	17,6%	390 650	19,6%	380 849	18,7%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	25 120	1,0%	51 098	1,6%	30 352	1,5%	62 619	3,1%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	522 342	20,1%	740 105	22,8%	571 633	28,6%	609 304	29,9%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	21 397	0,8%	20 989	0,6%	16 683	0,8%	19 895	1,0%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	787	0,0%	37 523	1,2%	650	0,0%	1 118	0,1%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	7 424	0,3%	161	0,0%	39	0,0%	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	4 535	0,2%	29 057	0,9%	59 047	3,0%	78 436	3,8%
LMP 21.3: défense et sécurité	5 614	0,2%	26 702	0,8%	10 546	0,5%	5 996	0,3%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	644 903	24,8%	812 973	25,0%	820 513	41,1%	783 806	38,4%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	788 552	30,4%	892 830	27,5%	55 861	2,8%	73 883	3,6%
Pas attribué	7	0,0%	-	-	-	-	32	0,0%

1) Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3). Ces cas sont désormais exclus du champ d'application de la loi et de l'ordonnance.

Volume des contrats en 1000 CHF	Exceptions selon l'aLMP	Exceptions selon la LMP	Total
	⇒ 3ème chapitre OMP	⇒ Non soumis	
Total	73 883	116 268	190 151
Institutions sociales (aLMP 3.1 a, LMP 10.1 e)	1 273	1 930	3 203
Programmes d'aide (aLMP 3.1 b, LMP 10.1 h1)	-	1 981	1 981
Accords internationaux (aLMP 3.1 c, LMP 10.1 h2)	782	35 293	36 075
Organisations internationales (aLMP 3.1 d, LMP 10.1 h3)	35	2 133	2 168
Armes, munitions, matériel de guerre (aLMP 3.1 e)	8 998	-	8 998
Coopération internationale (LMP 10.1 h4)	-	1 593	1 593
Sécurité, ordre public (aLMP 3.2 a, LMP 10.4 a)	62 207	72 791	134 998
Protection de la santé et de la vie (aOMP 3.2 b, OMP 10.4 b)	588	77	665
Protection de la propriété intellectuelle (aLMP 3.2 c, OMP 10.4 c)	-	470	470

Ni le présent rapport, ni la liste des acquisitions dont la valeur atteint au moins 50 000 francs, ni le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux ne tiennent compte des marchés pour lesquels la loi ne s'applique pas en vertu de l'art. 10 LMP (soit un volume de contrats de 116 millions de francs). Les contrats qui se réfèrent à des exceptions inscrites à l'art. 10 LMP peuvent être saisis dans le système GCo (désormais sous le champ d'application « Non soumis à la LMP »), pour autant qu'aucune métadonnée confidentielle ne soit concernée. L'adjudicateur est tenu d'établir une documentation sur les marchés énumérés à l'art. 10, al. 1, let. h, LMP.

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2024 – Adm. féd.

Volume des contrats en 1000 CHF et en %

	2021		2022		2023		2024	
Justification des procédures de gré à gré	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
Parl, CF, ChF	9 234	100,0%	10 852	100,0%	13 127	100,0%	21 701	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	258	2,8%	2 059	19,0%	2 963	22,6%	1 031	4,8%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	4 401	47,7%	2 729	25,1%	4 217	32,1%	11 084	51,1%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	-	-	12	0,1%	-	-	154	0,7%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	75	0,8%	274	2,5%	246	1,9%	2 858	13,2%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	212	2,3%	-	-	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	4 287	46,4%	5 778	53,2%	5 701	43,4%	6 574	30,3%
DFAE	100 247	100,0%	93 315	100,0%	113 426	100,0%	83 566	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	331	0,3%	1 519	1,6%	149	0,1%	1 848	2,2%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	-	-	-	-	56	0,0%	-	-
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	9 016	9,0%	5 326	5,7%	5 317	4,7%	5 349	6,4%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	4 266	4,3%	2 978	3,2%	1 028	0,9%	5 619	6,7%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	45 593	45,5%	45 475	48,7%	71 997	63,5%	37 725	45,1%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	37 976	37,9%	38 016	40,7%	34 552	30,5%	33 025	39,5%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	3 065	3,1%	-	-	326	0,3%	-	-
DFI	105 152	100,0%	80 336	100,0%	71 333	100,0%	52 956	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	2 018	1,9%	1 667	2,1%	1 392	2,0%	770	1,5%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	43 249	41,1%	28 951	36,0%	23 725	33,3%	14 243	26,9%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	1 883	1,8%	187	0,2%	-	-	-	-
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	20 982	20,0%	12 413	15,5%	9 428	13,2%	3 579	6,8%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	323	0,3%	-	-	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	35 038	33,3%	36 485	45,4%	36 789	51,6%	34 364	64,9%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	1 660	1,6%	634	0,8%	-	-	-	-
DFJP	23 696	100,0%	38 022	100,0%	28 598	100,0%	25 622	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	666	2,8%	801	2,1%	2 950	10,3%	7 443	29,0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	7 124	30,1%	7 812	20,5%	6 786	23,7%	3 629	14,2%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	534	2,3%	13 779	36,2%	3 754	13,1%	262	1,0%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	3 251	13,7%	1 364	3,6%	2 379	8,3%	1 839	7,2%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	12 122	51,2%	14 265	37,5%	12 729	44,5%	12 449	48,6%

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3).

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2024 – Adm. féd.

Volume des contrats en 1000 CHF et en %

	2021		2022		2023		2024	
Justification des procédures de gré à gré	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part	Volume des contrats	Part
DDPS	1 779 771	100,0%	2 282 467	100,0%	1 114 413	100,0%	1 063 715	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	1 969	0,1%	40 038	1,8%	9 648	0,9%	3 085	0,3%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	2 173	0,1%	1 901	0,1%	2 144	0,2%	1	0,0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	214 060	12,0%	269 027	11,8%	191 932	17,2%	147 727	13,9%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	12 828	0,7%	9 320	0,4%	3 758	0,3%	5 470	0,5%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	423 615	23,8%	643 821	28,2%	436 261	39,1%	491 801	46,2%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	20 677	1,2%	20 989	0,9%	16 454	1,5%	19 894	1,9%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	786	0,0%	37 523	1,6%	402	0,0%	1 118	0,1%
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	7 404	0,4%	161	0,0%	31	0,0%	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	3 962	0,2%	9 175	0,4%	47 873	4,3%	51 742	4,9%
LMP 21.3: défense et sécurité	5 504	0,3%	26 702	1,2%	10 526	0,9%	5 812	0,5%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	320 589	18,0%	339 060	14,9%	341 882	30,7%	290 474	27,3%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	766 203	43,1%	884 751	38,8%	53 504	4,8%	46 591	4,4%
DFF	451 146	100,0%	410 947	100,0%	371 746	100,0%	443 312	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	756	0,2%	6 805	1,7%	4 817	1,3%	1 700	0,4%
LMP 21.2 b: indices d'offres concertées (aOMP 13 b)	3	0,0%	12	0,0%	2	0,0%	15	0,0%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	243 710	54,0%	171 495	41,7%	127 649	34,3%	157 183	35,5%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	4 678	1,0%	5 235	1,3%	13 917	3,7%	10 294	2,3%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	24 717	5,5%	25 483	6,2%	38 012	10,2%	42 746	9,6%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	155	0,0%	-	-	6	0,0%	1	0,0%
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	-	-	-	-	248	0,1%	-	-
LMP 21.2 i: marchés subséquents pour des concours et des études (aOMP 13 l)	573	0,1%	19 882	4,8%	11 175	3,0%	26 694	6,0%
LMP 21.3: défense et sécurité	103	0,0%	-	-	20	0,0%	184	0,0%
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	159 136	35,3%	174 739	42,5%	174 057	46,8%	177 408	40,0%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	17 308	3,8%	7 297	1,8%	1 843	0,5%	27 054	6,1%
Pas attribué	7	0,0%	-	-	-	-	32	0,0%
DEFR	64 030	100,0%	38 769	100,0%	52 691	100,0%	78 872	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	11 638	18,2%	537	1,4%	137	0,3%	165	0,2%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	16 574	25,9%	3 060	7,9%	7 633	14,5%	22 112	28,0%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	931	1,5%	708	1,8%	1 680	3,2%	-	-
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	1 344	2,1%	1 992	5,1%	11 123	21,1%	21 164	26,8%
LMP 21.3: défense et sécurité	7	0,0%	-	-	-	-	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	33 536	52,4%	32 472	83,8%	32 117	61,0%	35 340	44,8%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	-	-	-	-	-	-	90	0,1%
DETEC	64 339	100,0%	292 411	100,0%	232 679	100,0%	268 779	100,0%
LMP 21.2 a: absence d'offre ou absence d'offre appropriée (aOMP 13 a)	571	0,9%	7 907	2,7%	17 781	7,6%	6 526	2,4%
LMP 21.2 c: absence d'alternative adaptée (aOMP 13 c)	18 417	28,6%	84 034	28,7%	23 391	10,1%	19 522	7,3%
LMP 21.2 d: urgence (aOMP 13 d)	-	-	18 880	6,5%	6 214	2,7%	40 821	15,2%
LMP 21.2 e: marché subséquent (remplacement, complément, extension), aOMP 13 e/f/h et 36.2 d	2 763	4,3%	9 284	3,2%	2 188	0,9%	7 592	2,8%
LMP 21.2 f: prototypes (aOMP 13 g)	30	0,0%	-	-	223	0,1%	-	-
LMP 21.2 g: marché de produits de base (aOMP 13 i)	1	0,0%	-	-	-	-	-	-
LMP 21.2 h: prix très avantageux, liquidations (aOMP 13 k)	20	0,0%	-	-	8	0,0%	-	-
Marché en dessous de la valeur seuil (annexe 4 OMP, aOMP 36.2 b, 36.2 c et 36.3)	42 221	65,6%	172 158	58,9%	182 686	78,5%	194 171	72,2%
Exceptions selon l' aLMP 3 ¹⁾	316	0,5%	149	0,1%	188	0,1%	148	0,1%

¹⁾ Avant la révision du droit des marchés publics, certaines exceptions étaient inscrites dans l'aOMP (chap. 3).

8.6 Analyse portant sur les fournisseurs

8.6.1 Paiements pour des acquisitions : les cinq fournisseurs principaux sur le plan du chiffre d'affaires par domaine d'acquisition

Construction

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
487914293 Implenia Schweiz AG	ZH	CH	168 603
483255626 Marti Tunnel AG	BE	CH	76 296
480057413 Mancini & Marti SA	TI	CH	72 964
480138163 Anliker AG Bauunternehmung	LU	CH	61 264
480067800 Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	51 481
autres fournisseurs			2 298 973
Total			2 729 581

Marchandises

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
001957737 U.S. Department of Defense	#	US	471 732
480213412 General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	211 279
355817701 BAE Systems Hägglunds AB	#	SE	185 712
482386989 SwissP Defence AG	BE	CH	103 120
315619072 Iveco Magirus AG	#	DE	45 411
autres fournisseurs			1 242 017
Total			2 259 271

TIC

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
480213412 General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	104 899
514421098 Elbit Systems LTD	#	IL	94 043
480014468 Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	74 644
483248357 Atos AG	ZH	CH	56 314
480936165 Global IT AG	ZH	CH	47 539
autres fournisseurs			1 255 627
Total			1 633 067

Services (TIC et conseil excl.)

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
487858045 ORS Service AG	ZH	CH	81 113
485591726 Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	71 842
480853084 Securitas AG Schweizerische Bewachungsgesellschaft	BE	CH	52 453
482891348 Protectas SA	VD	CH	29 002
486604494 Post CH AG	BE	CH	25 646
autres fournisseurs			759 657
Total			1 019 713

Conseil

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
480945877 Eraneos Switzerland AG	ZH	CH	7 846
484804724 consulteer ag	LU	CH	5 671
485983308 EBP Schweiz AG	ZH	CH	3 072
482724333 Hintermann & Weber AG	BL	CH	3 034
483603069 Baeriswyl Tschanz & Partner AG	BE	CH	2 939
autres fournisseurs			153 305
Total			175 867

8.6.2 Paiements pour des acquisitions : les 40 principaux fournisseurs sur le plan du chiffre d'affaires

Créancier/fournisseur	canton	pays	en 1000 CHF
001957737 U.S. Department of Defense	#	US	474 026
480213412 General Dynamics European Land Systems - Mowag GmbH	TG	CH	316 564
355817701 BAE Systems Hägglunds AB	#	SE	185 712
487914293 Implenia Schweiz AG	ZH	CH	168 605
482386989 SwissP Defence AG	BE	CH	104 254
514421098 Elbit Systems LTD	#	IL	94 043
487858045 ORS Service AG	ZH	CH	81 438
480014468 Swisscom (Schweiz) AG	BE	CH	79 385
483255626 Marti Tunnel AG	BE	CH	76 296
480057413 Mancini & Marti SA	TI	CH	72 964
485591726 Asyl-Organisation Zürich (AOZ)	ZH	CH	71 956
480432873 Thales Simulation & Training AG	BE	CH	65 544
480138163 Anliker AG Bauunternehmung	LU	CH	61 278
482134587 swenex - swiss energy exchange Ltd	LU	CH	57 350
483248357 Atos AG	ZH	CH	57 295
480853084 Securitas AG Schweizerische Bewachungsgesellschaft	BE	CH	53 832
480936165 Global IT AG	ZH	CH	52 682
480067800 Marti AG Bern, Moosseedorf	BE	CH	51 481
315619072 Iveco Magirus AG	#	DE	45 411
480927324 Consorzio Sasso Gottardo	TI	CH	44 506
480480506 RUAG AG	BE	CH	42 699
480697783 NOVO Business Consultants AG	BE	CH	35 170
480432612 RUAG AG	LU	CH	34 848
480945877 Eraneos Switzerland AG	ZH	CH	34 091
481666931 SAP (Schweiz) AG	BE	CH	33 221
480493014 csc costruzioni sa	TI	CH	32 981
480008192 IBM Schweiz AG	ZH	CH	31 764
481425437 Mercedes-Benz Schweiz AG	ZH	CH	30 225
483322111 Infonika SQL AG	ZG	CH	30 197
482312840 Microsoft Schweiz GmbH	ZH	CH	30 047
482789724 Adnovum AG	ZH	CH	29 630
482891348 Protectas SA	VD	CH	29 119
487212608 Consortium Tp3	NE	CH	28 784
486245624 Marti Arc Jura SA	NE	CH	28 680
481935765 TotalEnergies Aviation Suisse SA	GE	CH	27 881
480071605 Thales DIS Schweiz AG	AG	CH	27 316
253530414 Wescam Inc	#	CA	27 162
486604494 Post CH AG	BE	CH	26 785
480483694 ARGE Urschwyz	LU	CH	25 064
481833460 saltech AG	SO	CH	24 900
Résultat des 40 fournisseurs dont le chiffre d'affaires auprès de l'adm. féd. est le plus élevé			2 825 186
Total adm. féd. paiements pour des acquisitions 2024			7 817 498

8.6.3 Répartition géographique des fournisseurs

Cantons majoritairement germanophones

Paielements pour des acquisitions en 1000 CHF

canton	2021	2022	2023	2024
Total	5 396 999	5 438 501	5 389 742	5 350 857
Berne	1 727 591	1 627 609	1 712 730	1 711 725
Zürich	1 658 907	1 693 091	1 718 964	1 649 215
Lucerne	455 798	376 779	382 485	397 666
Bâle-Ville	392 595	484 463	177 956	150 259
Thurgovie	184 642	219 916	384 641	414 173
Argovie	185 729	256 406	262 010	232 750
Saint-Gall	165 097	174 682	164 918	163 583
Zoug	182 865	115 540	128 302	153 894
Soleure	97 245	122 638	110 540	140 233
Grisons	80 198	83 184	75 333	74 535
Nidwald	74 529	77 465	60 802	59 373
Uri	52 260	88 713	62 319	30 821
Bâle-Campagne	47 108	42 452	51 834	64 901
Schwyz	43 043	29 205	26 812	38 134
Schaffhouse	16 174	16 283	24 884	34 336
Obwald	15 689	13 220	20 175	19 121
Appenzell Rhodes-Extérieures	6 689	6 209	16 657	8 840
Glaris	9 696	9 965	7 597	6 394
Appenzell Rhodes-Intérieures	1 144	682	785	904

Pas attribué

pays	2021	2022	2023	2024
Pas attribué	150 415	150 469	103 426	125 530

Cantons majoritairement francophones

Paielements pour des acquisitions en 1000 CHF

canton	2021	2022	2023	2024
Total	598 586	518 631	651 667	667 475
Vaud	171 406	167 033	231 638	222 892
Fribourg	152 029	117 420	125 993	118 251
Genève	147 219	111 336	108 217	110 396
Neuchâtel	70 169	74 214	119 773	138 274
Valais	41 122	39 027	48 646	58 153
Jura	16 641	9 602	17 399	19 510

Tessin

canton	2021	2022	2023	2024
Tessin	393 794	346 859	394 271	419 131

Etranger

pays	2021	2022	2023	2024
Total	550 171	825 799	1 200 505	1 254 506
États-Unis	39 815	341 740	490 436	494 031
Allemagne	194 630	149 805	170 499	216 091
Suède	14 914	35 071	180 287	191 609
Israël	63 696	86 435	86 024	98 624
France	103 714	72 513	63 119	53 693
Autriche	22 932	28 015	28 403	26 574
Norvège	19 335	19 542	19 664	23 358
Autres pays	91 135	92 677	162 073	150 527

98,4 % des paiements effectués à des fournisseurs de l'administration fédérale ont pu être attribués à un numéro DUNS à la fin 2024. Le reste (1,6 %) est affiché à la rubrique « Pas attribué ».

8.7 Éléments frappants concernant les marchés subséquents de 2020 à 2023

Paielements pour des acquisitions en 1000 CHF, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Volume)	Total 2017 - 2020	Total 2018 - 2021	Total 2019 - 2022	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2020 - 2023
Total	3 977 838	4 384 748	4 795 974	140 219	542 421	623 736	1 079 109	1 061 202	1 035 402	418 495	547 305	5 447 890
sans élément frappant	3 671 339	4 070 222	4 445 681	122 472	529 968	570 663	965 663	1 000 584	1 002 435	407 047	490 919	5 089 751
avec élément frappant	306 499	314 526	350 293	17 747	12 453	53 073	113 446	60 618	32 967	11 449	56 386	358 139
La relation commerciale est ou sera mise au concours	25 780	27 633	18 105	571	-	2 189	278	896	361	436	840	5 572
La relation commerciale est ou sera terminée	52 006	47 827	46 148	322	897	26 430	596	6 558	7 649	3 659	3 011	49 122
La relation commerciale sera poursuivie (justification disponible)	228 713	239 066	286 039	16 854	11 556	24 454	112 572	53 163	24 957	7 353	52 535	303 446
Part sans élément frappant	92,3%	92,8%	92,7%	87,3%	97,7%	91,5%	89,5%	94,3%	96,8%	97,3%	89,7%	93,4%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre)	Total 2017 - 2020	Total 2018 - 2021	Total 2019 - 2022	Parl, CF, ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC	Total 2020 - 2023
Total	25 966	25 724	25 217	845	1 645	4 382	1 735	7 525	3 055	3 059	4 106	26 352
sans élément frappant	25 542	25 335	24 813	836	1 627	4 310	1 716	7 451	3 016	3 026	4 007	25 989
avec élément frappant	424	389	404	9	18	72	19	74	39	33	99	363
La relation commerciale est ou sera mise au concours	33	36	32	1	-	4	1	3	1	2	2	14
La relation commerciale est ou sera terminée	103	96	97	2	3	32	2	21	15	11	14	100
La relation commerciale sera poursuivie (justification disponible)	288	257	275	6	15	36	16	50	23	20	83	249
Part sans élément frappant	98,4%	98,5%	98,4%	98,9%	98,9%	98,4%	98,9%	99,0%	98,7%	98,9%	97,6%	98,6%

StatPA: nombre de fournisseurs, catégorie "18 Services"

Fournisseurs analysés (Nombre), entrées et sorties	2017-2020	2018-2021	2019-2022	Sorties	Entrées	2020-2023
Total	25 966	25 724	25 217			26 352
sans élément frappant	25 542	25 335	24 813			25 989
avec élément frappant	424	389	404	- 179	+ 138	363
Part sans élément frappant	98,4%	98,5%	98,4%			98,6%

8.8 Contrôle de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions

8.8.1 Pondération moyenne des critères d'adjudication

	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total
Prix	41%	40%	43%	43%	40%	32%	31%	48%	59%	45%	51%	55%	40%
Qualité (soumissionnaire et produit ou offre)	59%	60%	57%	57%	60%	68%	69%	52%	41%	55%	49%	45%	60%
Durabilité	2%	2%	6%	8%	12%	2%	4%	5%	3%	1%	2%	1%	2%
Innovation	0%	0%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres critères de qualité (par ex. références, assurance-qualité, organisation, délais, etc.)	54%	57%	51%	48%	48%	65%	64%	48%	37%	53%	47%	44%	57%
Plausibilité de l'offre ¹⁾	1%	1%			0%	1%	1%	0%	1%	1%	0%	0%	1%
Fiabilité du prix ¹⁾	1%	0%			0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Autres (par ex. le plurilinguisme, etc.)	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

¹⁾ Ces deux critères d'adjudication ne sont proposés que dans le questionnaire relatif à l'acquisition de biens.

Dans les concours de projets, des critères d'évaluation non pondérés sont définis :

Des critères d'évaluation ont-ils été définis pour toutes les dimensions de la durabilité?	2022	2023	Bâtiment: concours de projets				2024
	Total	Total	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total
Une option doit être sélectionnée:							
Oui, pour toutes les dimensions	5	9	0	7	5	0	12
Non	2	1	0	0	0	0	0
Non pertinent	15	17	3	2	8	1	14

8.8.2 Genre de prestation

Genre de prestation	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	Part
Non standardisée	333	375	2	4	6	145	22	1	22	98	15	9	324	88%
Standardisée	37	46	2	4	0	12	1	2	16	7	0	0	44	12%

8.8.3 Critères liés à la qualité dans les appels d'offres

Des critères liés à la qualité ont-ils été définis?	2022		2023		Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			2024	
	Total		Total		Marchandises			armasuisse	OFROU	Domaine des EPF	Total	Proportion de «oui» dans les 263 appels d'offres examinés
Plusieurs réponses possibles:					armasuisse	OFCL		armasuisse Immobilier				
Oui, dans les critères d'aptitude	95		131		3	5		1	103	0	159	60%
Oui, dans les spécifications techniques	145		116		3	4		3	41	0	100	38%
Oui, dans les critères d'adjudication	227		224		4	8		3	136	0	244	93%
Non	6		18		0	0		0	4	0	6	2%

Les critères liés à la qualité sont relevés uniquement via des questionnaires dans les domaines du génie civil et des marchandises.

8.8.4 Prise en compte des critères économiques d'un achat durable

	2022		2023		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	
	Total		Total		Marchandises				armasuisse	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	Proportion de «oui» dans les 355 appels d'offres examinés
Construction: l'appel d'offres comprenait-il des directives qui influent sur les coûts du cycle de vie de l'ouvrage?* (Nombre de oui)	94		116		2	5		2	58	6	1	6	120	34%
Biens: les coûts du cycle de vie (coûts d'exploitation totaux) ont-ils été pris en compte? (Nombre de oui)														
Si oui: quels éléments de coûts ont été pris en compte? (plusieurs réponses possibles)														
Coûts d'acquisition	68		101		2	3		0	58	5	1	3	110	31%
Coûts d'exploitation	62		78		1	5		2	52	4	0	3	90	25%
Coûts de maintenance	73		93		1	5		2	49	5	0	3	95	27%
Coûts d'élimination	35		37		0	3		0	13	1	0	1	24	7%
Coûts / bénéfices dans l'organisation	13		2		0	2		0	1	0	0	0	5	1%
Coûts externes (monétaires)	9		3		0	1		0	1	0	0	0	2	1%

*Sans les prestations de mandataires ne comprenant pas de chef de file pour l'entier du projet

8.8.5 Prise en compte des critères sociaux d'un achat durable

Proportion de «oui» dans les appels d'offres examinés	2022	2023	Marchandises		2024	Proportion de «oui» dans les 12 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	Total	
Des preuves du respect des critères sociaux (y compris l'égalité salariale) ont-elles été demandées?* (Nombre de oui)	23	23	4	8	12	100%
Une indication du pays d'origine des biens a-t-elle été demandée dans l'appel d'offres? (Nombre de oui)	15	11	2	5	7	58%
Y a-t-il eu des clarifications supplémentaires sur le respect des critères sociaux (y compris l'égalité salariale)? (Nombre de oui)	1	8	2	1	3	25%
Si oui, lesquelles? (plusieurs réponses possibles)						
Consultation de services spécialisés	0	2	0	0	0	
Audits / inspection sur place	1	5	2	1	3	
Autres clarifications	0	3	0	0	0	

*La question est la suivante: «Quelles preuves du respect des critères sociaux (y compris le respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes) le soumissionnaire a-t-il fournies?» Les réponses suivantes sont considérées comme des réponses affirmatives: signature de la déclaration du soumissionnaire de la CA, confirmation signée, la preuve suivante: «champ de texte libre».

Un ou plusieurs soumissionnaires ont-ils été exclus du fait qu'ils ne remplissaient pas les exigences sociales minimales?	2022	2023	Marchandises		2024
	Total	Total	armasuisse	OFCL	Total
Une option doit être sélectionnée:					
Oui	1	4	1	1	2
Non	22	19	4	7	11

8.8.6 Prise en compte des critères écologiques d'un achat durable

D'autres critères écologiques ont-ils été formulés? (autre ceux inscrits dans les conditions de participation et dans les dispositions légales)	2022	2023	Marchandises		Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			2024	Proportion de «oui» dans les 263 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	Total	
Plusieurs réponses possibles:												
Oui, dans les critères d'aptitude	-	12	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0%
Oui, dans les spécifications techniques	43	42	2	0	0	46	0	1	52	0	101	38%
Oui, dans les critères d'adjudication	47	40	1	6	2	5	0	0	8	1	23	9%
Oui, en combinaison avec des spécifications techniques (exigences minimales) et des critères d'adjudication (prestations au-dessus des exigences)*	-	-	0	0							-	-
Non / non pertinent	153	171	1	2	1	96	0	3	36	0	139	53%

*Ce choix de réponse n'est proposé que dans les questionnaires relatifs à l'acquisition de marchandises.

Set de reporting : controlling des achats pour l'année 2024 – Adm. féd.

Quelles preuves du respect des critères écologiques le soumissionnaire a-t-il fournies?	2022	2023	Marchandises		2024
	Total	Total	armasuisse	OFCL	Total
Plusieurs réponses possibles (aucun champ obligatoire):					
Label environnemental	7	6	3	5	8
Autres justificatifs	4	1	1	3	4
Aucun justificatif	8	2	1	1	2

L'adjudicataire a-t-il mieux rempli les critères écologiques que le deuxième soumissionnaire le mieux classé?	2022	2023	Marchandises		2024
	Total	Total	armasuisse	OFCL	Total
Une option doit être sélectionnée:					
Oui	5	4	0	1	1
Non	4	8	2	4	6
Identique	14	11	2	3	5

L'appel d'offres exige-t-il le respect de normes environnementales?*	2022	2023	Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	Proportion dans les 343 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
Oui	191	206	5	83	12	1	23	74	14	8	220	64%
Non	18	25	0	14	0	0	5	0	0	0	19	6%
Non pertinent	109	131	1	59	1	0	10	31	1	1	104	30%

*Sans les prestations de mandataires ne comprenant pas de chef de file pour l'entier du projet

Quelles questions environnementales ont été incluses dans les spécifications du contrat (par ex. critères ou description des prestations)?	2022	2023	Génie civil: prestations de mandataire et concours			Génie civil: travaux de construction			2024	Proportion de «oui» dans les 251 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	Domaine des EPF	Total	
Plusieurs réponses possibles:										
Consommation énergétique	20	23	0	12	0	1	15	0	28	11%
Protection du climat	8	4	0	6	0	1	3	0	10	4%
Consommation de matériaux	33	34	0	21	0	0	12	1	34	14%
Consommation d'eau	18	12	0	3	0	1	16	0	20	8%
Émission de polluants	43	42	0	19	0	4	29	1	53	21%
Durée de vie des produits	45	49	1	24	0	0	32	0	57	23%
Recyclage	39	40	2	21	0	0	37	0	60	24%
Note environnementale	43	59	0	48	0	0	32	0	80	32%
Non pertinent	144	148	1	83	0	0	32	0	116	46%

8.8.7 Questions relatives à la promotion de l'innovation

	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	Proportion de «oui» dans les 368 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
Une méthode d'acquisition favorisant l'innovation a-t-elle été choisie ?	60	69	0	1	1	47	12	0	2	22	2	0	87	24%
Si oui: quelles possibilités ont été utilisées? <i>(plusieurs réponses possibles)</i>														
Appel d'offres fonctionnel	18	15	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	4	1%
Procédure de dialogue	2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	1%
Procédure de concours	4	20	0	1	1	0	3	0	0	0	0	0	5	1%
Mandats d'étude parallèles	1	3	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5	1%
Admission de variantes	13	28	0	0	1	37	1	0	2	18	1	0	60	16%
Méthode des 2 enveloppes	1	0	0	0	0	0	2	0	0	1	1	0	4	1%
Non pertinent	23	24	0	0	0	5	3	0	0	3	0	0	11	3%
Uniquement pour les marchandises: autre	1	0	0	0									0	0%

	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	Proportion de «oui» dans les 368 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
A-t-on choisi des critères qui favorisent l'innovation? (Nombre de oui)	131	137	0	4	3	85	9	1	4	55	14	0	175	48%
Si oui: quelles possibilités ont été utilisées? <i>(plusieurs réponses possibles)</i>														
Critères d'aptitude	31	44	0	0	0	17	3	0	0	1	2	0	23	6%
Spécifications techniques	64	71	0	1	0	56	2	0	1	50	7	0	117	32%
Critères d'adjudication	91	97	0	2	2	70	8	0	2	28	8	0	120	33%
Description des prestations	45	62	0	2	2	62	4	1	2	21	0	0	94	26%

Quel type d'innovation a été encouragé dans le cadre du marché?	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	Proportion de «oui» dans les 368 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>														
Innovation technologique	98	117	1	4	1	79	9	0	3	53	13	0	163	44%
Innovation sociale	18	13	0	0	0	3	7	1	0	0	0	0	11	3%
Utilisation efficace des ressources	90	109	1	3	2	63	10	1	4	28	13	0	125	34%
innovation en matière de procédures	33	46	0	0	1	50	0	0	0	22	0	0	73	20%
Non pertinent	229	269	4	4	3	72	12	2	33	48	0	9	187	51%
Uniquement pour les marchandises: autre	2	1	0	0									0	0%

L'analyse du marché a-t-elle permis de déterminer s'il existait des solutions innovantes?	2022	2023	Marchandises		2024	
	Total	Total	armasuisse	OFCL	Total	Proportion dans les 12 appels d'offres examinés
<i>Une option doit être sélectionnée:</i>						
Oui	6	6	0	2	2	17%
Non	6	6	0	1	1	8%
Non pertinent	11	11	4	5	9	75%

Dans le domaine de la construction, cette question ne fait pas partie du contrôle.

8.8.8 Questions relatives à la compatibilité avec les soumissionnaires et les PME

	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	Proportion de «oui» dans les 368 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
Des mesures ont-elles été prises pour rendre la procédure d'appel d'offres adaptée aux PME? (Nombre de oui)	226	301	2	8	5	135	16	1	32	85	13	8	305	83%
Si oui: quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)														
Division du marché en lots	26	48	1	3	0	11	4	0	1	8	0	1	29	8%
Admission des communautés de soumissionnaires	185	247	1	3	5	134	11	1	31	84	6	2	278	76%
Uniquement pour la construction: mise en œuvre du projet par des fournisseurs de prestations individuels	41	77			2	20	6	0	2	5	12	7	54	
Uniquement pour les marchandises: admission de sous-traitants	13	15	1	8									9	
Uniquement pour les marchandises: acceptation des offres partielles	1	5	0	0									0	
Uniquement pour les marchandises: autres mesures	3	2	0	1									1	

	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	Proportion de «oui» dans les 368 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
D'autres mesures ont-elles été prises pour rendre la procédure d'appel d'offres adaptée aux PME? (Nombre de oui)	220	297	1	6	2	131	18	3	24	74	9	9	277	75%
Si oui: quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre? (<i>plusieurs réponses possibles</i>)														
Certaines preuves (extraits de registre, garantie bancaire, etc.) n'ont été demandées qu'à un stade ultérieur de la procédure ou seulement à l'adjudicataire (voir art. 26, al. 3, et art. 27, al. 3, LMP).	198	274	0	4	2	128	18	2	14	73	8	8	257	70%
Décision de ne pas exiger de preuve coûteuse (par ex., des certificats payants) ou proposition d'alternatives.	136	205	1	1	2	89	16	2	14	43	8	8	184	50%
Décision de ne pas demander d'émolument pour l'obtention des documents d'appel d'offres (cf. art. 35, let. s, LMP).	205	282	0	6	2	128	17	3	24	74	9	9	272	74%

Qui a remporté l'adjudication?	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	Proportion de «oui» dans les 368 appels d'offres examinés
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
<i>Plusieurs réponses possibles:</i>														
Un adjudicataire sans sous-traitants	211	244	1	5	2	60	4	2	35	25	10	7	151	41%
Un adjudicataire avec des sous-traitants	145	141	2	4	3	62	13	1	2	57	5	1	150	41%
Une communauté de soumissionnaires	92	91	0	0	1	50	8	0	1	32	0	0	92	25%
Divers adjudicataires (division en lots)	9	21	0	0	0	0	5	0	0	1	0	1	7	2%

Combien d'employés possède le soumissionnaire pris en compte (adjudicataire)?	2022	2023	Marchandises		Bâtiment et génie civil: prestations de mandataire et concours				Bâtiment et génie civil: prestations de construction				2024	en pourcentage («inconnu» non compris)
	Total	Total	armasuisse	OFCL	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	armasuisse Immobilier	OFROU	OFCL	Domaine des EPF	Total	
Microentreprise (0-9)	23	14	0	0	0	5	5	1	0	2	0	1	14	4%
Petite entreprise (10-49)	116	142	3	2	3	51	10	1	10	24	5	3	112	31%
Moyenne entreprise (50-249)	121	153	1	1	3	57	7	1	22	23	7	4	126	35%
Grande entreprise (> 249)	102	109	1	5	0	42	0	0	6	54	2	2	112	31%
Inconnu	11	2	0	0	0	2	1	0	0	2	1	0	6	

Dans le cas des communautés de travail et d'ingénieurs, la réponse se rapporte à l'entreprise cheffe de file.

8.9 Controlling des mesures

8.9.1 Degré d'application des mesures fédérales définies dans le set de reporting de l'année précédente

Il s'agit ici de la mesure fédérale définie en 2024 dans le set de reporting pour l'année 2023 (arrêté du Conseil fédéral du 13 septembre 2024).

Mesure	Proportion (en %) des partenaires commerciaux avec un numéro IDE au 31 mars 2025	Remarques
Lors d'une nouvelle commande, il convient de contrôler s'il est possible de saisir un partenaire disposant d'un numéro IDE dans les données de base. Paramètre Pour les nouveaux contrats et les nouvelles commandes : la proportion de partenaires commerciaux possédant un IDE augmentera de 2 % dans les deux prochaines années (à l'échelon de l'administration fédérale). Le paramètre se rapporte uniquement aux partenaires commerciaux ayant leur siège en Suisse. Adm. féd. (1^{er} trimestre 2024, sauf DDPS) : 94 % Valeur cible au 1^{er} trimestre 2026 : 96 %	1^{er} trimestre 2025 : 95 %	Des mesures ciblées ont permis d'augmenter la part des partenaires commerciaux avec un numéro IDE de 1 % à 95 %. Cette mesure de sensibilisation sera poursuivie afin d'améliorer encore la qualité des données de base.

8.9.2 Degré d'application des mesures définies dans des sets de reporting précédents, mais non encore mises en œuvre

Il s'agit ici de la mesure fédérale définie en 2023 dans le set de reporting pour l'année 2022 (arrêté du Conseil fédéral du 15 septembre 2023).

Mesure	Statut	Remarques
Là où c'est possible et judicieux, les axes de la stratégie doivent être mis en œuvre non seulement au moment de la conception d'un projet et de la définition des besoins, mais aussi dans la suite de la procédure d'acquisition.	Partiellement réalisée	Elle sera traitée dans le cadre du rapport intermédiaire au Conseil fédéral sur l'état d'avancement des travaux liés à la stratégie à la fin de l'année 2025.

8.10 Mesures

Unités administratives	Mesures
Toutes	La qualité exigée des données doit être garantie avant l'introduction de la BVML, afin que toutes les données relatives aux acquisitions en cours soient migrées.

9 Annexe 2 : Liste des abréviations

Abréviation	Définition
Adm. féd.	Administration fédérale
aLMP	Loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (RS 172.056.1) ; texte abrogé le 31 décembre 2020
aOMP	Ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (RS 172.056.11) ; texte abrogé le 31 décembre 2020
AS-Rens	Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement
ATF	Arrêts du Tribunal fédéral suisse
CA	Conférence des achats de la Confédération
CF	Conseil fédéral
ChF	Chancellerie fédérale
CoA	Controlling des achats
CVC	Centrale des voyages de la Confédération
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DélFin	Délégation des finances des Chambres fédérales
DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DUNS	Data Universal Numbering System
EPF	École polytechnique fédérale
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
GCo	Gestion des contrats de l'administration fédérale
GEVER	Gestion électronique des affaires
IDE	Numéro d'identification de l'entreprise
ISO	International standards organization
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
LMP	Loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (RS 172.056.1)
LTrans	Loi fédérale du 17 décembre 2004 sur le principe de la transparence dans l'administration (loi sur la transparence ; RS 152.3)
Mat. inf.	Matériel informatique
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFCS	Office fédéral de la cybersécurité
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFROU	Office fédéral des routes
OFSP	Office fédéral du sport
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	Ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (RS 172.056.11)
Org-OMP	Ordonnance du 1 ^{er} mai 2024 sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (RS 172.056.15)
PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables
PME	Petites et moyennes entreprises

SEPOS	Secrétariat d'État à la politique de sécurité
SG-DDPS	Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
SGNI	Société suisse pour un marché immobilier durable
simap	Système d'information sur les marchés publics en Suisse (simap.ch)
SNBS	Standard de construction durable suisse
SP	Services du Parlement
SRC	Service de renseignement de la Confédération
StatPA	Statistique des paiements effectués pour des acquisitions
SUPERB	Processus de soutien ERP de la Confédération
TCO	Coût total de possession (<i>total cost of ownership</i>)
TdCost	Outil de gestion des coûts de construction de l'OFROU
TIC	Technologies de l'information et de la communication